



APAI-CRVS

Pour que chacun soit visible en Afrique

Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistre
des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil

Quatrième Conférence des ministres
africains chargés de l'état civil
4-8 décembre 2017
Nouakchott

Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil Plan stratégique chiffré 2017-2021



RENDRE CHAQUE AFRICAIN VISIBLE

Table des matières

Remerciements	iii
Résumé	iv
I. Introduction et aperçu.....	1
II. Contexte et justification.....	3
III. Portée et principes directeurs du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil	4
IV. Objet du plan stratégique.....	5
V. Le contexte actuel de l'état civil et des statistiques correspondantes.....	6
VI. Analyse stratégique en vue de l'amélioration des registres et des statistiques de l'état civil en Afrique.....	14
VII. Résultats et catalyseurs stratégiques.....	16
VIII. Liens entre les résultats stratégiques, les catalyseurs et les objectifs	17
IX. Comment y parvenir ?	22
X. Place du secrétariat du Programme africain dans l'organigramme de la Commission économique pour l'Afrique	26
XI. Risques stratégiques, impact et gestion des risques	29
XII. Le Programme africain et autres programmes et initiatives à l'échelle du continent ..	30
XIII. Les registres des statistiques de l'état civil dans l'optique de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique.....	31
XIV. Plan d'investissement	34
XV. Contrôle de l'exécution, établissement de rapports, évaluation	36
XVI. Conclusion.....	36
Annexe I Programme africain d'amélioration accélérée du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : plan d'investissement, par objectif stratégique, activité et année.....	38
Annexe II Cadre de contrôle de l'exécution du projet du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : plan stratégique chiffré 2017-2021	44
Annexe III Contrôle de l'exécution.....	49
Annexe IV Liste des règles minimales d'organisation des registres et statistiques de l'état civil	55

Annexe V	Liste de règles minimales pour un système d'état civil	57
Annexe VI	Liste de règles minimales concernant les pratiques de l'état civil	58
Annexe VII	Progrès attendus de l'exhaustivité des opérations d'état civil	59
Annexe VIII	État d'avancement des évaluations et des plans d'amélioration des registres et statistiques de l'état civil	62
Références	64

Figures

Figure I	Représentation graphique de la stratégie	23
Figure II	Organigramme proposé pour le secrétariat du Programme africain	28
Figure III	Répartition en pourcentage du budget, par objectif stratégique	35

Tableaux

Tableau 1	Indicateurs des objectifs de développement durable se rapportant directement à l'état civil et aux statistiques de l'état civil	9
Tableau 2	Résultat stratégique 1 : Droits et privilèges individuels	18
Tableau 3	Résultat stratégique 2 : Des statistiques fiables	19
Tableau 4	Résultat stratégique 3 : Amélioration de la gouvernance dans les administrations publiques	20
Tableau 5	Catalyseur stratégique : Excellence institutionnelle aux niveaux continental et national	21
Tableau 6	Actions ou interventions nécessaires pour accomplir les objectifs stratégiques	24
Tableau 7	Principaux risques stratégiques, impact et gestion des risques	30
Tableau 8	Les registres et statistiques de l'état civil dans l'optique de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Stratégie d'harmonisation statistique en Afrique	32
Tableau 9	Investissement nécessaire, par objectif stratégique	34

Remerciements

Le *Plan stratégique chiffré du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, 2017-2021* est le résultat de la collaboration de plusieurs partenaires de cette entreprise d'amélioration de l'état civil en Afrique. Les travaux ont été guidés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec d'importantes contributions de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Commission de l'Union africaine (CUA).

Le *Plan stratégique chiffré* a été établi sous la direction d'Oliver Chinganya, Directeur du Centre africain pour la statistique à la CEA. Le projet a été rédigé par Yacob Zewoldi, consultant de la BAD et de la CEA, et il intègre des informations reposant sur de larges consultations, communiquées par Raj Mitra, Gloria Mathenge et Malgorzata Cweik de la CEA, et Celia de Klerk de Statistics South Africa. Nous remercions sincèrement Charles Lufumpa, Directeur de la statistique de la BAD, qui a dirigé certains travaux de développement de ce plan, et Maurice Mubila de la BAD pour son soutien technique et administratif.

Nous remercions en particulier les membres suivants du Groupe restreint qui ont apporté une précieuse contribution à la rédaction de la version finale : Selamawit Mussie de la CUA ; Pali Lehohla du Symposium pour le développement des statistiques en Afrique ; Milen Kidane du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Anneke Schmider et Hongyi XU de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; Richmond Tiemoko du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'OMS ; Edward Duffus de Plan International ; Osman Sankoh du Réseau INDEPTH ; et Rudolphe Petras du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21).

Nous tenons aussi à remercier l'équipe du Centre africain pour la statistique de la CEA, et notamment Gulilat Tesfaye. Nous exprimons également notre gratitude au personnel de la Division de l'information et de la gestion des connaissances de la CEA, qui s'est chargé des travaux de correction d'épreuves, de traitement des textes et d'impression du rapport.

Résumé

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît implicitement et affirme l'importance des registres d'état civil dans la réalisation des droits de l'homme et des droits civiques, sous forme de données sur les naissances, les décès et les causes de décès. Le Programme, qui s'inspire de la volonté d'éliminer l'extrême pauvreté dans le monde d'ici à 2030 retient, parmi cinq idées novatrices, celle de « ne pas faire de laissés-pour-compte » et donc la nécessité de veiller à ce que ce personne ne soit exclu ou privé des droits civiques fondamentaux et universels et de l'accès à des possibilités économiques élémentaires. L'Agenda 2063 fait également de l'inclusion une condition préalable de la croissance et du développement dans le continent africain.

L'état civil permet d'établir des documents d'identité, et aide ainsi à réaliser pour chacun le droit fondamental à une identité et à un nom dès sa naissance, qui lui permettront d'exercer ses droits civils et politiques. La reconnaissance par les autorités de l'existence des individus et la capacité de chacun d'entrer en relation avec autrui et avec l'État grâce à des documents d'identité officiels sont des aspects essentiels de la bonne gouvernance, et cela n'est possible que si les États se sont dotés de systèmes complets d'état civil.

Les actes de naissance et de décès produits par l'état civil sont également une source permanente, continue, universelle et fiable de statistiques permettant une planification précise et en temps voulu, une bonne répartition des ressources et une bonne gouvernance générale. Cette notion fait l'unanimité et pourtant, la plupart des pays africains disposent d'un système d'état civil encore largement incomplet. De ce fait, des millions d'Africains viennent au monde et quittent ce monde sans laisser aucune trace dans les registres officiels. Selon la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé (2014), il y aurait dans le monde 230 millions d'enfants de moins de 5 ans qui ne sont pas enregistrés à leur naissance. Parmi eux, 37 % sont des enfants nés en Afrique subsaharienne.

L'Organisation mondiale de la Santé a estimé en 2015 que 53 % des décès, dans le monde, n'étaient pas enregistrés et que l'amélioration de cet enregistrement des décès dans les pays en développement était trop lente. Ces pourcentages sont sans doute plus élevés encore en Afrique car très rares sont les pays africains qui disposent d'un système fonctionnel d'enregistrement des décès. En outre, dans beaucoup de pays africains, le décès se produit en dehors des établissements de soins, et il est donc très probable que cet événement n'est même pas enregistré. L'enregistrement des causes de décès et l'établissement de statistiques de ces causes est bien pire encore, et deux ou trois pays seulement en Afrique signalent des statistiques à l'Organisation mondiale de la Santé chaque année. Récemment, face à l'épidémie d'Ebola, on s'est heurté à de graves difficultés faute d'un système d'information traitant des causes de décès. La situation actuelle compromet nettement l'action qu'entreprend le continent africain pour venir à bout de la pauvreté et assurer son développement durable.

Pour remédier à cet état désastreux de l'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique, la première session de la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil a créé, en août 2010, le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil (ci-après

« Programme africain »). Les directives données par la Conférence des ministres africains¹ guident le Programme africain et l'action d'un secrétariat régional de l'état civil et des statistiques de l'état civil. Le secrétariat est installé à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et est un partenariat des principales organisations panafricaines (la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales) qui, ensemble, constituent le Groupe restreint africain de l'état civil et des statistiques de l'état civil².

Le Programme africain fonctionne depuis cinq ans et, dans le cadre de la plateforme ministérielle, il a notablement réussi à mobiliser les équipes dirigeantes dans le sens d'une amélioration des systèmes. Il a également sensiblement amélioré l'appropriation nationale et l'encadrement ; encouragé l'adoption de démarches systématiques et coordonnées de la réforme de l'état civil et des systèmes de statistiques de l'état civil aux niveaux régional et national ; augmenté la capacité des fonctionnaires de l'état civil et des statisticiens qui s'en occupent ; et facilité le partage des connaissances et des données d'expérience entre pays. Le Programme a nettement contribué à accélérer l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, alors que par le passé il était signalé comme « l'un des échecs les plus frappants du développement », question laissée orpheline par les donateurs après des années d'échec.

La moitié environ des pays africains ont désormais mené à bien l'évaluation détaillée de leur système d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et plusieurs d'entre eux élaborent actuellement des plans stratégiques et des plans d'action chiffrés. On constate une demande grandissante d'assistance technique et de directives qui permettent aux pays d'évaluer et de planifier les processus engagés et d'améliorer la gestion et le fonctionnement des divers aspects de leur système. La décision des chefs d'État et de gouvernement en juin 2016 de proclamer la période 2017-2026 « Décennie de repositionnement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans le programme de développement continental, régional et national » montre bien la nécessité de disposer d'un plan de travail détaillé pour la décennie. En outre, cette décision affirme qu'il faut modifier l'ordre de priorité des actions consignées dans les cadres d'action et repenser les méthodes.

La priorité du Programme africain est passée de la phase préparatoire d'un plaidoyer intense et d'une action de communication et de planification menée depuis sa création en 2010 à une action plus rigoureuse de développement des capacités en fonction des besoins et des demandes de chaque pays, ce qui devrait accélérer la mise en œuvre de la réforme de l'état civil. Le présent document donne au Programme africain des éléments pour la première moitié de la décennie en définissant les priorités pour la région, un calendrier des diverses actions à entreprendre et la détermination des besoins en ressources humaines et financières. Le plan stratégique considère ainsi les questions suivantes : Où en sommes-nous s'agissant de l'amélioration de l'état civil et des statistiques de l'état civil ? Où souhaitons-nous être en 2021 ? Comment y parvenir ?

¹ La Conférence des ministres africains chargés de l'état civil a été officialisée comme forum permanent par la Commission de l'Union africaine ; elle se réunit tous les deux ans.

² Le Groupe restreint est composé d'organisations panafricaines (Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Commission économique pour l'Afrique), du secrétariat du Symposium sur le développement des statistiques en Afrique, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'Organisation mondiale de la Santé, du Haut-Commissariat pour les réfugiés, de Plan International, du Réseau INDEPTH, du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et de l'Initiative « Data for Health » (« Données pour la santé ») de la Fondation Bloomberg.

Faute de systèmes pleinement fonctionnels d'établissement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, des millions d'Africains échappent à tout enregistrement, et l'État ne reconnaît même pas leur existence. La plupart des pays africains n'ont pas profité d'un apport continu de données fiables sur les faits d'état civil, et notamment d'une information sur les causes de décès, ce qui leur permettrait au contraire de définir des politiques en connaissance de cause, de les appliquer et d'en suivre l'exécution dans les plans de développement. Au contraire, on répond au besoin de disposer de statistiques de l'état civil en réalisant à grands frais des enquêtes démographiques et sanitaires périodiques et des recensements de population décennaux. En outre, faute d'informations fiables sur les causes de décès, il n'y a pas de base solide pour déterminer quelles maladies ont sur la population un impact majeur. Cela, à son tour, entrave l'action de développement et les efforts faits pour améliorer progressivement le bien-être de la population.

Le présent rapport définit l'orientation stratégique et les objectifs généraux du Programme africain. Il expose ensuite les résultats attendus et les objectifs stratégiques, ainsi que les principales activités relatives à chacun de ces objectifs. L'idée maîtresse est de « rendre chaque Africain visible », et la déclaration de mission visant la création d'un système d'état civil et de statistiques de l'état civil dans tous les pays africains guidera toutes les activités relatives aux fonctions d'état civil. L'idée maîtresse présente l'objectif principal du système recherché en faisant d'abord le bilan de l'état actuel de l'état civil et des statistiques de l'état civil, en indiquant la direction que devrait prendre le système à l'avenir. L'idée maîtresse implique l'enregistrement des faits d'état civil tels qu'ils se produisent dans tous les pays, dans l'esprit du principe de « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Elle cherche aussi à venir à bout de la situation déplorable qui fait que des millions d'Africains restent invisibles pour leur propre gouvernement, et elle cherche donc à garantir la réalisation des exigences juridiques des citoyens africains et à produire des statistiques de qualité, notamment des informations sur les causes de décès, régulièrement et sans retard.

La déclaration de mission de la Décennie de repositionnement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique est d' « enregistrer l'occurrence et les caractéristiques de tous les faits d'état civil survenus en Afrique pour assurer la réalisation des droits civiques et fondamentaux universels, afin d'améliorer la prestation des services et la planification reposant sur des données objectives et les décisions à prendre, grâce à un système efficace et complet d'état civil et d'enregistrement des statistiques de l'état civil ». La déclaration de mission définit l'objet premier du système, décrit sa raison d'être et montre comment réaliser l'idée maîtresse. Elle résume l'activité première du Programme africain et l'action des différents acteurs nationaux, régionaux et internationaux ainsi que de la population en général. La déclaration de mission reprend les termes de l'accord conclu par les principales parties prenantes sur l'objectif de la stratégie.

L'objet premier d'un système d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil est de pouvoir réaliser un enregistrement complet de ces faits et soutenir ainsi une action de développement et de transformation de la société reposant sur des données objectives. À ce sujet, les quatre principaux résultats stratégiques définis permettraient d'assurer la réalisation de l'idée maîtresse et de la mission. Ces résultats à leur tour seront obtenus par 13 objectifs stratégiques dont l'objet est de remédier aux graves lacunes constatées dans l'état civil et les statistiques de l'état civil aux niveaux des pays et du continent. Le coût total estimatif des activités ou des interventions nécessaires pour accomplir les objectifs stratégiques se monte à 25 737 600 dollars pour la période 2017-2021.

Le plan stratégique a également pour visée d'établir en Afrique un système détaillé et moderne d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Le Programme africain a besoin d'une gestion et d'une structure technique propres à faciliter la refonte stratégique nécessaire pour obtenir le changement souhaité dans l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques indispensables pour la prise de décisions en connaissance de cause dans les pays africains et au niveau du continent. Il faut pour cela repenser l'organigramme et les effectifs du Programme africain. Il est à noter que le secrétariat a connu de nombreuses réalisations pendant la période du plan à moyen terme 2010-2015. Pourtant, il faut le restructurer et le doter d'effectifs suffisants pour intensifier les activités assez lourdes recommandées pour la décennie de l'état civil par les ministres lors de la réunion de 2016 de la Conférence des ministres. Les objectifs stratégiques supposent une refonte de l'organigramme du Programme africain pour réaliser le programme d'action relatif à l'état civil et aux statistiques de l'état civil en Afrique.

Pour conclure, il est à espérer qu'en 2021 tous les pays disposeront d'une législation détaillée conforme aux normes internationales, que tous les pays africains enregistreront au moins 70 % des naissances et 35 % des décès survenant sur leur territoire et que l'enregistrement des causes de décès sera notablement amélioré. Les pays africains devraient aussi obtenir des progrès appréciables s'agissant de l'enregistrement des mariages et des divorces. Durant la même période, le système de statistiques de l'état civil dans 40 pays africains au moins serait devenu plus efficace et plus novateur en s'appuyant sur des méthodes statistiques mettant à profit l'information dans les faits d'état civil. L'obtention de ressources pour la réalisation du plan de travail quinquennal et pour le renforcement du secrétariat doit donc être une priorité de la phase de la mise en œuvre. À ce sujet, il est recommandé que les organisations panafricaines créent un mécanisme durable de financement du Programme africain.

I. Introduction et aperçu

L'amélioration de l'état civil³ et des statistiques de l'état civil⁴ est une condition indispensable de l'accélération du développement politique, économique et social en Afrique comme dans le monde. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît implicitement et affirme l'importance des faits d'état civil individuels et des registres recueillant les données sur les naissances et les décès dans la réalisation des droits civiques et fondamentaux et dans le suivi du développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'inspire du principe qu'il faut éliminer l'extrême pauvreté dans le monde avant 2030, et l'une de ses cinq idées principales, « ne pas faire de laissés-pour-compte », rappelle qu'il faut s'assurer que personne n'est exclu ou privé de ses droits civiques universels ou privé d'un accès à des possibilités d'activités économiques élémentaires. L'inclusion figure aussi parmi les conditions préalables de la croissance et du développement tels qu'ils sont conçus dans l'Agenda 2063. L'une des principales difficultés de la réalisation de ces différents programmes d'action reste le fait que, généralement, les systèmes de l'état civil sont largement dysfonctionnels dans la plupart des pays en développement. Ainsi, une majorité de la population reste juridiquement « invisible » aux yeux de l'État, ce qui fait que cette fraction de la population n'est pas connue des autorités qui ne peuvent donc planifier des services, assurer son accès à des perspectives élargies et à des services indispensables, et la doter de la capacité de revendiquer l'exercice de ses droits ou de participer à la vie politique.

L'enregistrement des naissances et des décès, par l'état civil, offre non seulement la base nécessaire pour assurer l'exercice des droits civiques fondamentaux, mais aussi constitue une source permanente, continue et universelle de données démographiques. L'Organisation des Nations Unies reconnaît le système de l'état civil comme la source la plus fiable de statistiques démographiques, indispensables pour que les gouvernements puissent organiser une planification précise et en temps voulu, affecter les ressources comme il convient et assurer une bonne gouvernance générale. Malgré l'unanimité de cette reconnaissance, les systèmes de l'état civil restent dans la plupart des pays africains tout à fait incomplets.

Selon la Banque mondiale, qui a procédé en 2014 à des estimations mondiales, il y aurait dans le monde 230 millions d'enfants de moins de 5 ans non enregistrés à leur naissance. C'est en Afrique subsaharienne que seraient nés 37 % de ces enfants. L'estimation du nombre des décès non enregistrés dans le monde est de 53 %, et l'amélioration de l'inscription des décès dans les pays en développement demeure lente (Organisation mondiale de la Santé, 2016). La situation est plus grave encore sans doute dans les pays africains car très rares sont ceux qui disposent d'un système fonctionnel d'enregistrement des décès et que dans beaucoup de pays africains, les décès se produisent en dehors des centres de soins, de telle sorte qu'ils ont toutes chances de ne pas être enregistrés du tout. Bien pires encore sont l'inscription des causes de décès et l'établissement des statistiques correspondantes, vu que deux ou trois pays seulement communiquent à l'Organisation mondiale de la Santé de telles statistiques chaque année.

³ Les Nations Unies définissent l'état civil comme le fait d'enregistrer de façon continue, permanente, obligatoire et universelle l'occurrence et les caractéristiques des faits d'état civil relatifs à la population, tels que les prévoient les décrets ou la réglementation conformément à la législation de chaque pays. L'état civil a deux objectifs : administratif et juridique, d'une part, et statistique, démographique et épidémiologique, d'autre part.

⁴ L'intérêt des statistiques de l'état civil est d'obtenir des mesures précises, à jour, des changements démographiques intervenus et de permettre l'étude et l'analyse des tendances. Les statistiques de l'état civil sont également une source de données de première main pour le secteur de la santé publique dans l'application, le suivi et l'évaluation des diverses interventions en santé publique et des études épidémiologiques. La mesure et le suivi de plusieurs des indicateurs supposent l'obtention continue et régulière de données d'état civil.

Récemment, face à l'épidémie d'Ebola, les pays africains n'ont pas pu faire grand-chose faute d'un bon système d'information sur les causes de décès.

Dans le souci de remédier au mauvais fonctionnement de l'état civil et des statistiques de l'état civil dans la région, les pays africains ont défini une feuille de route régionale qui doit accélérer l'amélioration de ces systèmes dans tous les pays africains. Le concept de feuille de route a donné naissance à l'institution d'un programme régional connu sous le nom de Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (Programme africain). À la première session de la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil⁵ en août 2010, les ministres ont créé ce programme. Les directives données par la Conférence des ministres africains guident la réalisation du Programme, et elles sont appliquées par un secrétariat régional de l'état civil et des statistiques de l'état civil, rattaché à la CEA, et par un partenariat des principales organisations panafricaines, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales qui se retrouvent dans le Groupe restreint de l'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique (Groupe restreint).

Le Programme africain a achevé sa cinquième année de mise en œuvre ; il a permis des progrès appréciables de la création de capacités chez les fonctionnaires de l'état civil et des statistiques de l'état civil, il a encouragé une meilleure coordination entre les principaux acteurs (bureaux nationaux de statistique, administration de l'état civil et secteur de la santé publique) et, par la plateforme ministérielle, il a mobilisé les équipes dirigeantes en faveur d'une amélioration du système de l'état civil. Le Programme africain a également fait progresser les connaissances et l'échange de données d'expérience entre pays où l'état civil est plus ou moins développé. En outre, il a beaucoup contribué à l'amélioration des registres et des statistiques de l'état civil à l'échelle mondiale, cette question ayant naguère encore été considérée comme « l'échec le plus frappant du développement », l'état civil étant en quelque sorte, après des années d'échec, « orphelin de donateurs ».

La moitié environ des pays africains ont désormais mené à bien l'évaluation détaillée de leur état civil, et une proportion appréciable de ces pays élabore actuellement des stratégies et plans d'action pour l'état civil et la production de statistiques de l'état civil en s'appuyant sur les conclusions des évaluations détaillées. Les pays demandent de plus en plus une assistance et des directives techniques pour cet exercice d'évaluation et de planification et pour améliorer la gestion et le fonctionnement des divers aspects de leur état civil.

La décision des chefs d'État et de gouvernement, prise en juin 2016, de proclamer la période 2017-2026 décennie de repositionnement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans le programme continental, régional et national de l'Afrique montre bien la nécessité d'un plan de travail détaillé pour la décennie. En outre, il faut redéfinir les stratégies et méthodes de l'application des systèmes statistiques de la phase suivante. La priorité du Programme africain passe maintenant des préparatifs, qui comportaient une action intense de plaidoyer, de communication et de planification menée depuis le début du Programme en 2010, à un effort plus rigoureux de développement des capacités destiné à répondre aux besoins des pays. Le secrétariat du Programme et le Groupe restreint doivent intensifier leur activité pour répondre de façon harmonisée, coordonnée et systématique à ces besoins.

⁵ La Conférence des ministres africains chargés de l'état civil a été officialisée comme forum permanent par la Commission de l'Union africaine ; elle se réunit tous les deux ans.

Le présent document donne des éléments pour la mise en œuvre du Programme africain en fixant les priorités pour la région, en définissant des calendriers pour les diverses activités et en établissant les besoins de ressources humaines et financières. Le plan de travail couvre la première moitié de la Décennie de repositionnement de l'état civil en Afrique et, à l'issue de cette première moitié de la décennie, on procédera à une évaluation pour déterminer les priorités de la phase suivante.

II. Contexte et justification

L'une des principales fonctions de l'état civil est de faciliter l'exercice des droits de l'homme en réduisant les inégalités et la discrimination. La délivrance de documents d'identité à chaque personne grâce au fonctionnement de l'état civil, permet à chacun d'exercer son droit fondamental à une identité dès sa naissance, c'est-à-dire le droit à un nom et à une identité, car c'est la base de l'exercice de tous les autres droits civiques. La reconnaissance de l'existence des individus par leur gouvernement, et la capacité de chacun d'entrer en relation avec autrui et avec l'État grâce à des documents d'identité officiels sont des aspects essentiels d'une bonne gouvernance. (Seuls les États qui se sont dotés d'un système complet d'état civil en sont bien conscients.) Les registres d'état civil sont la base de l'établissement des listes électorales, de la délivrance de documents nationaux d'identité et de la sécurité des mouvements de population aux frontières, autant d'aspects essentiels de la construction de sociétés pacifiques.

Les objectifs du Millénaire pour le développement avaient amené une prise de conscience mondiale de la nécessité de disposer de données et d'informations permettant de suivre les progrès obtenus dans la réalisation des divers objectifs et indicateurs et d'en rendre compte dans le court terme et jusqu'aux niveaux les plus subalternes de l'administration d'un pays. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont suscité une prise de conscience mondiale de l'intérêt des systèmes statistiques solides, ce qui a été réaffirmé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, pour le continent africain, dans la position africaine commune sur le Programme 2030 et dans le document de portée continentale désigné sous le nom d'Agenda 2063.

En Afrique, la stratégie d'harmonisation des statistiques élaborée conjointement par les chefs des bureaux nationaux de statistique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et la CEA⁶ donne un cadre robuste au système statistique africain comportant des statistiques harmonisées de qualité pour la conception et l'application des programmes de développement, leur suivi et leur évaluation. Cet instrument donne des définitions précises de ce qu'il y a à mesurer, à quelle date et comment, dans le contexte des priorités de développement du continent africain.

La stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique définit un programme statistique minimum pour chaque pays, de façon à lui permettre de satisfaire ses besoins de données en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Les quatre principales sources de données, pour chacun des aspects des statistiques, sont les suivantes :

a) Les recensements, notamment de la population et du logement, les recensements de l'agriculture et les recensements économiques ;

⁶ La Commission de l'Union africaine et la CEA ont adopté la stratégie à leur troisième Conférence commune des ministres en 2010. Cette stratégie a par la suite été adoptée par l'Assemblée de l'Union africaine.

- b) Les enquêtes, surtout auprès des ménages et des entreprises ;
- c) Les documents administratifs, avant tout l'état civil, dont les registres sont établis par les administrations ;
- d) Les sources secondaires, qui existent principalement dans le secteur privé, et dans d'autres domaines, pour compléter les statistiques officielles.

Le continent a fait des progrès remarquables dans son programme de recensements, avec la participation de presque tous les pays, mais les données que nécessitent les programmes de développement sont considérablement plus ambitieuses que ce qu'offrent les recensements et les enquêtes s'agissant des données et statistiques démographiques, qui constituent une majorité des programmes statistiques minimaux. Les limitations de ces données tiennent à la fréquence insuffisante des recensements et des enquêtes. Ces limitations empêchent de produire des données à des intervalles plus courts, la production des données est coûteuse et leur portée est limitée, notamment quand il s'agit d'avoir des statistiques sur des domaines bien précis tels que les causes de décès et des données désagrégées qui permettent de suivre l'action de l'administration locale.

Faute de systèmes d'état civil fonctionnant bien, l'Afrique aurait beaucoup de mal à concevoir et appliquer des interventions répondant expressément aux besoins de la population et à suivre avec précision les résultats des programmes de développement sans trop de retard. L'état civil demeure la principale source de données démographiques, en raison d'atouts importants : la permanence, la continuité, l'universalité et le caractère obligatoire. L'investissement dans les registres d'état civil est tout à fait opportun pour la période couverte par le Programme 2030 et pour l'avènement d'une ère de bonne gouvernance que prévoit en priorité l'Agenda 2063.

On trouvera dans la présente section un résumé des priorités du Programme 2030, que l'Afrique doit réaliser pour ne pas prendre encore du retard. Le plan de cinq ans (2010-2015) du Programme africain donne des éléments pour la réalisation de certaines de ces priorités par chaque pays et pour le continent. Dans la Déclaration de Yamoussoukro, la Conférence des ministres africains, à sa troisième session, a demandé que l'on renouvelle le plan de cinq ans à moyen terme pour la période 2016-2020 (Commission économique pour l'Afrique, 2015).

III. Portée et principes directeurs du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil

Le Programme africain a été lancé par la Conférence des ministres africains pour aider à améliorer, à long terme, les registres et les statistiques de l'état civil en Afrique, en s'assurant que les États membres ont bien mis en place un système viable qui puisse faciliter l'exercice des droits fondamentaux de la personne et qui informe les décisions de planification. En bref, l'intention à long terme est de faciliter un développement objectif et la transformation de la société.

A. Portée de l'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique

Tous les pays ne tiennent pas un registre de tous les faits d'état civil comme le recommandent les Nations Unies, bien que ce soit l'objectif ultime. C'est pourquoi un ordre de priorité pour l'amélioration des registres d'état civil facilitera leur établissement. La recommandation internationale consiste à enregistrer en priorité les faits d'état civil que sont les naissances, les mariages, les divorces et les décès. Les ministres africains ont également recommandé de tenir un registre de ces quatre types de faits d'état civil. Conformément à ces recommandations, la portée de l'amélioration de l'état civil et des statistiques de l'état civil se borne aux naissances, aux mariages, aux divorces et aux décès.

B. Principes directeurs

Le plan stratégique est conforme à la note conceptuelle relative au Programme africain, qui a été entérinée par la Conférence des ministres africains à sa deuxième session (Commission économique pour l'Afrique, 2012). Le plan, tout en étant conforme aux contextes nationaux, s'appuie sur les principes directeurs ; diverses autres questions supplémentaires doivent être examinées pour entraîner une véritable amélioration de l'état civil dans les pays membres :

- a) Promouvoir une appropriation et une impulsion nationales ;
- b) Promouvoir l'adoption d'une démarche systématique et coordonnée aux niveaux régional et national ;
- c) Promouvoir une démarche échelonnée, synthétique et cohérente ;
- d) Renforcer les capacités des institutions nationales et régionales de l'état civil et des statistiques de l'état civil ;
- e) Encourager les partenariats aux niveaux des pays et de la région ;
- f) Promouvoir l'innovation, la recherche et le partage des connaissances.

IV. Objet du plan stratégique

Le plan stratégique cherche à définir la feuille de route du Programme africain et de son secrétariat, pour réaliser des réformes au cours des cinq premières années de la Décennie de repositionnement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique, à savoir pendant la période 2017-2021. Le plan stratégique doit donc inclure un examen des questions suivantes :

- a) Où en sommes-nous dans l'initiative d'amélioration accélérée de l'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique ?
- b) Où souhaitons-nous arriver en 2021 ?
- c) Comment y parvenir ?

V. Le contexte actuel de l'état civil et des statistiques correspondantes

L'analyse du contexte actuel montre où en est actuellement l'initiative d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil. Cette étape est essentielle pour établir une base factuelle à partir des sources disponibles et des connaissances actuelles pour poursuivre le développement de la stratégie. La présente section examine les activités du Programme africain depuis sa création en 2010 et donne une évaluation du contexte actuel, tant interne (atouts et faiblesses) qu'externe (possibilités et menaces).

A. Contexte interne

Les atouts et les faiblesses potentiels du Programme africain reflètent ceux que l'on constate déjà dans les dispositifs internes des organisations panafricaines, des organisations internationales et des pays membres. La présente section expose les atouts et les faiblesses observés grâce à l'étude documentaire, aux observations et aux entretiens recueillis auprès des experts nationaux et internationaux de la question. La conception du plan stratégique tirera profit des atouts et s'attaquera aux lacunes.

Au niveau continental, plusieurs activités importantes ont eu lieu entre 2010 et 2016 ; leur but est d'assurer un système durable d'enregistrement et des statistiques de l'état civil. Il faut citer notamment :

a) **La Conférence des ministres.** Au niveau africain, l'un des faits nouveaux importants concernant l'état civil a été la création, en août 2010, de la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil. Cette conférence, désignée officiellement comme organe statutaire de la Commission de l'Union africaine chargé de rendre compte aux chefs d'État et de gouvernement, se réunit tous les deux ans pour définir des directives de politique générale nécessaires pour transformer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et pour suivre et guider l'initiative régionale correspondante. L'engagement constant des ministres africains chargés de l'état civil en faveur d'une amélioration accélérée des systèmes d'état civil démontre un solide soutien politique et reflète la volonté des pays africains d'en finir avec le scandale que constitue l'invisibilité de leurs populations. La Conférence des ministres africains chargés de l'état civil donne des directives au secrétariat du Programme. Les ministres ont tenu trois sessions de la Conférence jusqu'à présent ;

b) **Organisations panafricaines.** Les trois organisations travaillent ensemble à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. À ce sujet, la CEA a mis au point un plan à moyen terme 2010-2015, en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement, pour guider l'amélioration des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil en Afrique. En même temps, ce plan sert de guide pour les pays et les partenaires de développement qui souhaitent gérer leurs interventions et suivre les réformes engagées (Commission économique pour l'Afrique et Banque africaine de développement, 2012) ;

c) **Division de statistique.** Depuis les années 50, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU publie des principes et des recommandations sur l'état civil ainsi que des manuels sur l'enregistrement de l'état civil. Elle définit ainsi des normes internationales dans

cette discipline⁷. Conformément à ces normes internationales, le secrétariat du Programme a mis au point des instruments, des cadres et des directives pour une évaluation détaillée et une planification stratégique, et cette ressource est utilisée par beaucoup de pays ;

d) **Évaluations nationales.** Au niveau des pays, on constate une volonté politique soutenue, et plusieurs gouvernements ont pris des initiatives pour renforcer leur système d'enregistrement des faits d'état civil. En mai 2017, on comptait au moins 30 pays africains ayant achevé l'évaluation de leur système (23 ont procédé à une évaluation détaillée et 7 à une évaluation rapide). Vingt-cinq de ces pays ont de même élaboré des plans stratégiques d'amélioration et quelques pays ont commencé à les appliquer. Treize autres pays ont au moins lancé le processus d'évaluation détaillée.

L'étude documentaire, notamment, examine les lacunes du processus d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques dans le cadre continental et aussi dans la perspective des pays. Cette recherche a révélé des lacunes dans le Programme africain et sa gestion, en particulier s'agissant du financement et du capital humain, depuis le début du lancement du Programme en 2010. Les principales lacunes sont les suivantes :

a) Le secrétariat du Programme africain a un effectif insuffisant et manque de ressources. L'état actuel du secrétariat, s'il n'est pas amélioré, ne permettra pas d'assurer le soutien indispensable que demandent les pays et l'élan acquis risque d'être perdu. La situation est si grave qu'il y a un risque certain de perte complète des acquis des quelque six dernières années ;

b) Plusieurs des directives et des manuels de l'établissement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil prévus dans le plan à moyen terme n'ont pas été publiés, et les pays africains n'ont pas reçu l'aide publique dont ils ont besoin pour améliorer leur système d'enregistrement de l'état civil ;

c) Le secrétariat a récemment lancé une plateforme en ligne pour suivre la performance des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil en Afrique. Mais le programme régional n'a pas de dispositif de suivi et d'évaluation de ses propres activités.

Au niveau des pays, les principales faiblesses sont l'absence d'une législation détaillée de l'état civil conformément aux normes internationales et l'absence de révision de la législation dans beaucoup de pays depuis plusieurs décennies. Un autre problème important est la difficulté d'accéder aux services de l'état civil et l'absence d'une procédure simplifiée et efficace de fourniture des services à la population, ce qui, dans la plupart des pays, explique la faiblesse de l'enregistrement des faits d'état civil. Quelques pays seulement ont mis en place un registre des naissances et des décès qui ont lieu dans les établissements de soins. Même dans ces rares pays, l'enregistrement des causes de décès est insuffisant et n'est pas fait correctement. L'utilisation de techniques nouvelles n'est pas encore largement adoptée dans beaucoup de pays, alors que les rares pays qui enregistrent ces décès ont du mal à trouver et appliquer les techniques voulues.

Parmi les autres lacunes observées, en dehors de l'insuffisance de la législation et de la faiblesse des procédures d'enregistrement et d'établissement des statistiques de l'état civil, il

⁷ Les normes, recommandations et instruments internationaux sont à consulter au site de la Division de statistique : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/CRVS/default.htm>.

faut noter le manque de coordination et de collaboration entre les principaux acteurs ; l'insuffisance de l'organigramme et des administrations de l'état civil ; l'insuffisance des crédits publics ; et l'absence d'un dispositif de suivi et d'évaluation. En outre, on constate l'absence de solutions technologiques assurant la production d'une information complète, appropriée, intégrée et sûre ; l'absence ou l'inadéquation des spécialistes de l'état civil, des statistiques de l'état civil et des causes de décès ; un programme trop fragile de plaidoyer et de communication ; et des instruments d'enregistrement qui ne sont pas normalisés et qui ne sont pas conformes aux recommandations internationales. On a également constaté l'insuffisance de l'accès à certains points de prestation des services ; un arriéré de l'enregistrement de certains faits d'état civil ; un manque de cohérence dans la planification et la diffusion des faits d'état civil ; une insuffisance dans la collecte des statistiques de l'état civil, dans leur compilation et leur diffusion. Il y a aussi une insuffisance de l'utilisation des statistiques de l'état civil comme données factuelles inspirant la confection des politiques et la planification, ainsi qu'un mauvais état de préparation et un manque de capacités des institutions éducatives qui ne produisent pas assez d'officiers de l'état civil aux différents niveaux.

B. Contexte externe

Les forces du contexte externe peuvent ménager les possibilités ou réduire les facteurs qui constituent des menaces pour le Programme africain à un moment ou à un autre. Des possibilités peuvent en effet apparaître par le jeu des facteurs politiques, économiques, sociaux, technologiques, juridiques et environnementaux positifs. D'un autre côté, des menaces externes pèsent sur le système de registres et statistiques de l'état civil en raison de certains aspects des mêmes facteurs – par exemple l'instabilité économique, les catastrophes naturelles, les attaques informatiques. Le contexte externe échappe normalement au Programme. Mais il est possible de réduire les risques par des mesures spécifiques. Ces mesures sont, par exemple, un alignement de la stratégie du Programme africain en fonction des forces de changement, qui permettrait de s'adapter au changement plutôt que de le méconnaître complètement ou de s'y opposer.

La reconnaissance accrue de l'importance de l'état civil et du système d'établissement des statistiques de l'état civil aux niveaux mondial et régional est un important développement constaté dans le contexte externe qui crée de nouvelles possibilités pour le Programme africain dans l'optique de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À ce sujet, les paragraphes suivants examinent les moyens et les enceintes qui existent.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. En septembre 2015, 193 États Membres des Nations Unies ont adopté une résolution de portée historique les engageant à réaliser le Programme 2030. Ce programme, qui s'appuie sur les droits de l'homme et suit le principe essentiel consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte, contient 17 objectifs de développement durable et 169 cibles qui sont le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement, achevés en décembre 2015. Le Programme 2030 est ambitieux, universel, profondément novateur et recherche un équilibre entre croissance économique, développement social et protection de l'environnement.

L'année 2015 a aussi été marquée par l'adoption de l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) à l'échelle du continent africain. Cet agenda est l'instrument novateur du développement de l'Afrique qui devrait permettre de réaliser une croissance économique accélérée, soutenue et inclusive conduisant à un développement socioéconomique robuste et inclusif dans le continent au cours des 50 prochaines années. Pour

appliquer et suivre les deux instruments, le Programme et l'Agenda, il est essentiel de disposer d'un bon système de registres et de statistiques de l'état civil. Le principe d'universalité des registres et statistiques de l'état civil se prête parfaitement à l'application du principe essentiel du Programme pour 2030 : ne pas faire de laissés-pour-compte et réaliser les droits de l'homme.

En mars 2016, la Commission de statistique, lors de sa quarante-septième session, a défini un ensemble d'indicateurs regroupant 230 indicateurs comme point de départ pratique de la réalisation du Programme 2030. Deux de ces indicateurs qui ont un intérêt direct pour l'état civil et les statistiques de l'état civil, figurent sur cette liste (voir tableau 1).

Tableau 1

Indicateurs des objectifs de développement durable se rapportant directement aux registres et aux statistiques de l'état civil

<p>Cible 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances</p>	<p>Indicateur 16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée par une autorité civile, par âge</p>
<p>Cible 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement</p>	<p>Indicateur 17.19.2 b) Proportion de pays qui enregistrent 100 % des naissances et 80 % des décès</p>

Le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a également défini un indicateur relatif à l'enregistrement des naissances, au titre de l'objectif 18 ('Des jeunes et des enfants engagés et responsabilisés') et de la cible 5 (Mettre fin à toutes les formes de violence, à l'exploitation du travail des enfants, au mariage des enfants et à la traite des personnes), et cet indicateur est la « proportion d'enfants dont la naissance a été enregistrée pendant la première année ».

Plan d'augmentation d'échelle de l'investissement consacré à l'état civil et aux statistiques de l'état civil dans le monde. La Banque mondiale et l'OMS, avec une contribution de plusieurs organismes et de plusieurs pays, ont élaboré un plan d'augmentation d'échelle de l'investissement consacré à l'état civil et aux statistiques de l'état civil dans le monde. Ce plan couvre des activités qui seront réalisées au cours d'une période de 10 ans (2015-2024), avec pour but « un enregistrement universel des faits d'état civil, les naissances, les décès, les mariages et autres faits, notamment l'enregistrement des causes de décès et l'accès à la preuve juridique de l'inscription à l'état civil pour toutes les personnes d'ici à 2030 » (Banque mondiale, 2014, p. 19).

Groupe restreint Afrique⁸. Le Groupe restreint est un exemple de pratique optimale de la coordination entre partenaires de développement. Ce groupe est attaché à une forte concertation pour soutenir un cadre continental permettant de normaliser les mandats

⁸ Le Groupe restreint est composé d'organisations panafricaines (Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Commission économique pour l'Afrique), du secrétariat du Symposium sur le développement des statistiques en Afrique, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'Organisation mondiale de la Santé, du Haut-Commissariat pour les réfugiés, de Plan International, du Réseau INDEPTH, du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et de l'Initiative « Data for Health » de la Fondation Bloomberg.

institutionnels, ce qui permet de maximiser l'utilisation des ressources à la disposition du continent. Le Groupe restreint et le secrétariat du Programme africain ont montré qu'ils pouvaient coopérer à l'exécution du programme au niveau continental et fixer des normes pour des discussions similaires au niveau des pays.

Symposium sur le développement des statistiques en Afrique. L'autre initiative importante, au niveau des pays, n'est autre que le Symposium sur le développement des statistiques en Afrique. L'Afrique du Sud finance et organise le Symposium depuis 2005 afin d'encourager les pays africains à réaliser leurs recensements de la population et du logement. Le Symposium a retenu en priorité l'amélioration des registres et des statistiques de l'état civil comme thème de discussion dans cinq des réunions annuelles, depuis la septième, tenue au Cap (Afrique du Sud) en 2012, jusqu'à la onzième tenue à Libreville en 2015. Les réunions ont convoqué des autorités de l'état civil et des représentants des bureaux nationaux de statistique pour délibérer des moyens d'améliorer l'état civil et les statistiques de l'état civil dans le cadre du Programme africain. Naguère encore, les bureaux nationaux de statistique de la plupart des pays africains ne s'intéressaient aucunement à l'état civil et aux moyens d'améliorer l'établissement des statistiques de l'état civil. Le Symposium a eu pour effet de changer complètement cette situation avec l'établissement, dans la plupart des pays, de solides relations de travail et de mécanismes de coordination entre les bureaux nationaux de statistique, les services de l'état civil et les institutions du secteur de la santé publique.

Innovations et nouvelles technologies. Les techniques informatiques existantes et nouvelles, les médias sociaux qui servent à une prise de conscience et les moyens de téléphonie mobile (avec accès à l'Internet ou non) pour capter et transmettre l'information contenue dans les registres d'état civil figurent parmi les conditions qui facilitent le travail des officiers d'état civil et pour améliorer la couverture des services et la production en temps utile des statistiques.

La révolution des données pour la transformation de l'Afrique. À la vingt-troisième Assemblée de l'Union africaine, tenue en juin 2014 à Malabo, les chefs d'État africains ont chargé la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement d'organiser une conférence de haut niveau portant sur la révolution des données en Afrique et ses implications pour l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La conférence a abouti à l'adoption d'un Consensus sur les données en Afrique, assorti de recommandations portant notamment sur la place centrale des registres et statistiques de l'état civil dans la révolution des données dans l'optique de la transformation de l'Afrique. La huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba, les 30 et 31 mars 2015, a entériné le Consensus. Les ministres ont ainsi déclaré :

Des informations et des données statistiques de grande qualité sont indispensables pour planifier et mesurer correctement les résultats du développement. L'Afrique devrait produire ses propres données afin de pouvoir mieux suivre et contrôler les objectifs économiques et sociaux, y compris les buts et objectifs de l'Agenda 2063. Une révolution des données en Afrique donnerait au continent l'occasion d'interagir activement avec diverses communautés de fournisseurs et utilisateurs de données et de faire sienne toute une gamme de sources de données, d'outils et de technologies novatrices qui lui

permettraient de produire des données ventilées, notamment par sexe, pour la prise de décisions, la prestation de services et la participation citoyenne. Une révolution des données en Afrique devrait reposer sur le principe d'ouverture de toute la chaîne de valeur des données et sur un environnement dynamique favorable aux données, axé sur les priorités nationales et des systèmes statistiques nationaux sans exclusive (Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, 2015, par. 6).

Le premier Forum mondial des Nations Unies sur les données du développement durable et le Plan d'action mondial du Cap. Pour donner suite à l'une des principales recommandations consignées dans le rapport de 2014 intitulé « Un monde qui compte »⁹, la Commission de statistique a estimé qu'il fallait créer un forum mondial sur les données du développement durable, afin d'intensifier la coopération avec les différents groupes de spécialistes tels que les informaticiens, les spécialistes des données géospatiales, les chercheurs et les utilisateurs, ainsi que des représentants de la société civile.

Ce premier Forum mondial des Nations Unies sur les données du développement durable a eu lieu au Cap du 15 au 18 janvier 2017 ; il a réuni des producteurs et utilisateurs de données venant du secteur public et du secteur privé, des hauts fonctionnaires et des représentants des universités et de la société civile. La nécessité d'améliorer les registres et les statistiques de l'état civil figurait en bonne place dans les débats, qui ont porté sur les difficultés et les perspectives du suivi et de l'application du Programme pour 2030, notamment s'agissant de l'engagement de ne pas faire de laissés-pour-compte. En outre, le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour les statistiques pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2017) a préparé le Plan d'action mondial du Cap pour les données de développement durable, et ce plan a été lancé durant le Forum. Il comprend expressément un appel à repérer et éliminer les obstacles à l'utilisation des nouvelles sources de données. Parmi celles-ci figurent les registres d'état civil, les données administratives et toutes autres données provenant de sources nouvelles ; il cherche à coordonner les efforts menés pour les intégrer dans les programmes statistiques normaux et aider les pays en développement à organiser les registres et les statistiques de l'état civil, de façon à collecter, compiler et diffuser des données désagrégées.

Mécanisme de financement mondial de l'initiative « Chaque femme, chaque enfant ». Le Mécanisme de financement mondial de l'initiative « Chaque femme, chaque enfant » est le moyen de financer la nouvelle stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents (2016-2030). Lancé en 2014, ce partenariat rassemble de nombreux acteurs opérant dans le secteur de la santé de la procréation, la santé maternelle, néonatale, infantile et adolescente ainsi que la nutrition, de façon à accélérer la réduction de la mortalité maternelle, néonatale, infantile et adolescente évitable d'ici à 2030 et à améliorer l'état de santé et de bien-être des femmes et des enfants. Le Mécanisme offre aux pays concernés la possibilité de faire appel à d'autres pays pour mobiliser des ressources afin d'améliorer les registres et les statistiques de l'état civil, et inclut cette question dans les dossiers d'investissement présentés au Mécanisme en reconnaissant que faute d'un système fonctionnant bien de registres et de statistiques de l'état civil, il est impossible de suivre les effets des interventions menées au niveau national.

⁹ Rapport établi et présenté en novembre 2014, à la demande du Secrétaire général, par le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable. À consulter à l'adresse suivante : www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/11/A-World-That-Counts.pdf.

Les registres et les statistiques de l'état civil jouent aussi un rôle essentiel dans la production des actes d'état civil relatifs aux naissances et mariages, ce qui devrait permettre d'améliorer la connaissance de l'âge des enfants et donc de renforcer l'action menée au niveau national pour en finir avec les mariages d'enfants. Le Mécanisme financera la production de registres et de statistiques de l'état civil de deux façons. D'abord, en assurant que cette question est bien traitée dans les dossiers d'investissement nationaux, le Mécanisme aidera ainsi à financer une expansion massive des opérations d'état civil, et aidera les pays à mesurer en temps réel les améliorations obtenues dans le dénombrement des femmes, des adolescents et des enfants afin de comptabiliser leur existence. En outre, le Mécanisme aidera les pays à améliorer leurs registres et statistiques de l'état civil en créant un centre mondial d'excellence pour l'état civil, en aidant à constituer progressivement une base de données, en facilitant un échange et des réseaux d'information et en faisant la synthèse des pratiques optimales pour mieux les diffuser. Le Mécanisme aidera aussi les pays en leur fournissant des instruments et des normes qui leur permettent de renforcer la capacité des officiers d'état civil et des spécialistes de la question (par exemple en établissant une liaison entre ceux qui cherchent à créer des capacités en formant des officiers d'état civil et ceux qui peuvent assurer ce type de création de capacités).

Plusieurs facteurs environnementaux externes peuvent mettre en péril le Programme africain, et il est donc nécessaire de déterminer la nature et le type d'ajustements à apporter dans les objectifs, stratégies et activités menés durant le plan de travail quinquennal.

Parmi ces facteurs externes qui risquent de ralentir la mise en œuvre des mesures d'amélioration des registres et statistiques de l'état civil aux niveaux du pays et du continent, figurent l'instabilité politique dans les pays ; la précarité de la coordination et de la coopération entre les acteurs aux niveaux du pays, du continent et au niveau international ; la faiblesse de l'engagement institutionnel, le manque de participation et d'exécution à tous les niveaux ; et la concurrence entre diverses initiatives pour l'obtention de ressources déjà limitées. Au niveau du pays, plusieurs facteurs risquent d'entraver les initiatives d'amélioration des registres et statistiques de l'état civil : la résistance au changement ; des revers financiers ; le risque de piratage des systèmes informatiques ; et des catastrophes environnementales imprévues.

C. Le changement stratégique nécessaire

En Afrique comme dans beaucoup de pays en développement, des millions d'êtres humains viennent au monde et quittent ce monde sans qu'il en soit gardé une trace dans les documents officiels. Selon la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé qui ont procédé à des estimations en 2014, on compterait au moins 85 millions d'enfants de moins de 5 ans, en Afrique, qui n'ont pas été enregistrés à leur naissance. Cette estimation montre aussi que moins de 53 % des décès survenus en Afrique subsaharienne sont consignés dans les documents officiels au niveau national, à quelques exceptions près comme l'Afrique du Sud (Union internationale pour l'étude scientifique de la population, 2015). La situation au regard de l'enregistrement des causes de décès et l'établissement des statistiques correspondantes est bien pire encore puisque deux ou trois pays seulement communiquent de telles statistiques à l'Organisation mondiale de la Santé chaque année.

Des évaluations complètes des systèmes de registres et de statistiques de l'état civil dans plusieurs pays africains, menées du milieu de 2013 à la fin de 2016, ont également amené à conclure ce qui suit s'agissant de l'état civil :

a) Dans beaucoup de pays, la législation est incomplète, non obligatoire et mal appliquée dans l'établissement des faits d'état civil. Les lois coloniales existent encore dans plusieurs pays et il n'y a pas eu de tentative sérieuse de les modifier pour les adapter aux caractéristiques nationales ;

b) Les lois ne précisent pas clairement les attributions de chacun des partenaires ;

c) L'enregistrement des mariages et des divorces est très insuffisant dans presque tous les pays ;

d) Dans beaucoup de pays, les habitants ne savent pas qu'ils doivent obtenir que soient dressés des actes d'état civil. En revanche, les services d'état civil n'atteignent pas les habitants des villages, en particulier dans les groupes minoritaires et vulnérables ;

e) Les coûts directs et indirects de la tenue des registres d'état civil et de l'obtention des extraits d'actes d'état civil font qu'ils sont hors de portée des groupes à faible revenu ;

f) Les causes de décès survenus dans les centres de soins et dans les villages ne sont pas consignées dans la plupart des pays ;

g) Les plans et les politiques suivis ne tiennent pas compte de la situation sur le terrain faute de connaissance factuelle des faits d'état civil. Les pays laissent ainsi passer l'occasion d'améliorer leur administration et la prestation des services de base car les registres d'état civil ne sont pas liés entre eux, non plus qu'avec les activités et processus des différentes administrations compétentes ;

h) Les pays ne peuvent mesurer la performance de leurs registres et statistiques de l'état civil faute de moyens de mesure ou parce que ces registres sont inexistantes ou fragiles.

En l'absence d'un système fonctionnel de registres et de statistiques de l'état civil, beaucoup d'Africains ne sont pas officiellement reconnus par l'État. Les actes d'état civil seraient pourtant une source souhaitable de bonnes statistiques. La plupart des pays africains, cependant, n'ont pas profité de l'offre continue de données fiables provenant de l'état civil (y compris sur les causes de décès) pour définir leur politique et appliquer et suivre leurs plans de développement. Au contraire, on réalise à grands frais des enquêtes démographiques et sanitaires périodiques et des recensements décennaux de la population. En outre, faute d'une information fiable sur les causes de décès, il n'y a pas de moyen solide de dire quelles maladies frappent les populations africaines. Cela, à son tour, retarde le développement et la transformation de l'Afrique, et donc l'amélioration du bien-être des Africains.

La situation actuelle compromet les nombreux efforts que mène le continent africain pour éliminer la pauvreté et faire progresser le développement durable. Il est donc urgent de modifier la stratégie pour remédier à cet état de choses et de mieux enregistrer les faits d'état civil qui concernent les Africains afin d'améliorer le fonctionnement de leur société.

VI. Analyse stratégique en vue de l'amélioration des registres et des statistiques de l'état civil en Afrique

L'analyse stratégique répond à la question de savoir où l'on souhaite être à la fin de la décennie de l'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique. Les deux principales questions examinées lors de la formulation du plan stratégique sont l'amélioration des procédures d'enregistrement à l'état civil dans les pays pour lesquels cette amélioration est indispensable et prioritaire, et celle de la structure de gouvernance du secrétariat du Programme africain nécessaire pour garantir le succès de cette amélioration au niveau continental. La présente section expose l'orientation stratégique et les buts généraux du Programme africain. On y trouve une présentation des résultats et objectifs stratégiques, notamment les principales activités liées à chacun des objectifs. On trouvera ensuite une feuille de route donnant un résumé de l'analyse stratégique.

A. Orientation stratégique

L'idée maîtresse et la déclaration de mission sont un élément essentiel de l'amélioration souhaitée des registres et statistiques de l'état civil dans tous les pays africains, car cette idée maîtresse établit l'orientation générale, les moyens de croissance du Programme africain et l'amélioration du système des registres et statistiques de l'état civil dans chaque pays.

Idee maîtresse : L'idée maîtresse qui guide les activités liées aux fonctions d'état civil en Afrique est de :

Rendre chaque Africain visible

L'affirmation de cette idée maîtresse présente l'objet premier des systèmes de registres et de statistiques de l'état civil à partir de l'état actuel de ce système, en indiquant la direction vers laquelle il devrait s'orienter à l'avenir. Le principe consistant à « rendre chaque Africain visible » implique l'enregistrement des faits d'état civil quand ils se produisent, dans tous les pays, en gardant à l'esprit le principe de ne pas faire de laissés-pour-compte. Cette idée maîtresse cherche à remédier à l'invisibilité déplorable de millions d'Africains aux yeux de leur propre gouvernement, tout en garantissant à chaque citoyen africain des statistiques de qualité sur les faits d'état civil qui le concernent, notamment une information sur les causes de décès, ces statistiques devant être régulièrement établies dans le respect des exigences légales.

Mission : La déclaration de mission de la décennie de repositionnement de l'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique est la suivante :

Enregistrer l'occurrence et les caractéristiques de tous les faits d'état civil survenus en Afrique pour assurer la réalisation des droits civiques et fondamentaux universels, afin d'améliorer la prestation des services et la planification reposant sur des données objectives et les décisions à prendre, grâce à un système efficace et complet d'état civil et d'enregistrement des statistiques de l'état civil.

La déclaration de mission définit l'objet premier d'un système de registres et de statistiques de l'état civil, la raison d'être d'un tel système et ce qu'il faut faire pour réaliser l'idée maîtresse. La déclaration de mission résume l'objet premier du Programme africain et les

activités des partenaires nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que du public en général. La déclaration de mission ne fait qu'exprimer la volonté de refondre et systématiser l'organisation de l'état civil en Afrique, actuellement très inégale et disparate. Elle confirme que les principaux partenaires se sont mis d'accord sur la stratégie à suivre.

B. Objectif stratégique général du Programme africain pour la période 2017-2021

L'objet d'un système de registres et de statistiques de l'état civil est de pouvoir consigner de façon complète les faits d'état civil, et de concourir ainsi à une transformation et à un développement de la société qui reposent sur des données factuelles. L'existence d'un système fiable est un élément indispensable de la bonne gouvernance [Équipe spéciale des Nations Unies chargée du Programme de développement pour l'après-2015, (2013)]. L'information collectée dans les registres de l'état civil permet de recenser un sous-ensemble de la population qui a besoin d'interventions ou de services spécifiques tels que les soins de santé, l'éducation, la protection sociale ou une intervention humanitaire dans les situations d'urgence. En fin de compte, l'enregistrement systématique des faits d'état civil peut faciliter l'accès de la population à des services publics essentiels auxquels chaque individu a droit.

Le secrétariat du Programme africain a obtenu certains résultats depuis 2010, mais plusieurs activités sont encore en suspens faute surtout d'un soutien au secrétariat du Programme pour la réalisation d'activités définies dans le plan à moyen terme. Diverses lacunes ont été observées au cours des dernières années ; elles appellent des efforts concentrés pour que chaque pays africain porte son propre système de registres et de statistiques de l'état civil au niveau opérationnel souhaité. En raison de ces lacunes, au cours des cinq prochaines années, le Programme africain cherchera à :

- a) Aider les pays qui ne se sont pas encore dotés d'une législation de l'état civil à en fabriquer une et aider les pays où cette législation est surannée à la réviser, conformément aux normes et aux pratiques internationales courantes ;
- b) Aider les pays qui n'ont pas encore réalisé une évaluation détaillée et défini un plan chiffré d'amélioration stratégique de leurs registres et statistiques de l'état civil, à mettre au point une telle évaluation et à élaborer un tel plan ;
- c) Aider les pays qui se sont dotés d'un plan stratégique chiffré à le mettre en œuvre ;
- d) Apporter une assistance ciblée aux pays pour l'établissement des statistiques de la mortalité et des causes de décès, en collaboration avec l'OMS, l'initiative « Data for Health » de la Fondation Bloomberg et d'autres partenaires ;
- e) Apporter une aide spéciale aux pays sortant d'un conflit ou d'une situation difficile ;
- f) Renforcer le secrétariat du Programme africain pour qu'il puisse fournir en temps utile aux pays africains les moyens d'améliorer leurs registres et statistiques de l'état civil.

VII. Résultats et catalyseurs stratégiques

Les trois principaux résultats stratégiques et un ensemble d'éléments catalyseurs ont été définis grâce à des consultations avec les partenaires, de façon à résoudre les difficultés liées à l'amélioration des registres et statistiques de l'état civil en Afrique, et donc à réaliser la mission et l'idée maîtresse.

A. Résultats stratégiques

Les résultats stratégiques devraient être réalisés pendant la décennie 2017-2026 (long terme). Le plan stratégique couvre la première moitié de la décennie, c'est-à-dire la période quinquennale 2017-2021 (moyen terme). À la fin de ces cinq ans, on procédera à un examen rigoureux de la mise en œuvre et on réexaminera éventuellement les résultats stratégiques. La présente section donne les trois résultats stratégiques et les déclarations d'objectif.

Résultat stratégique 1 : Droits et privilèges des individus

Déclaration d'objectif. D'ici à 2021, tous les pays auront adopté une législation complète de l'état civil conforme aux normes internationales et mis en place des systèmes et services d'enregistrement des faits d'état civil efficaces, commodes et accessibles à tous dans 40 pays africains au moins.

Objectif stratégique 2 : Des statistiques fiables

Déclaration d'objectif. D'ici à 2021, il existera dans 40 pays au moins un système de statistiques de l'état civil efficace, novateur et utilisant des méthodes statistiques éprouvées.

Objectif stratégique 3 : Amélioration de l'administration des services d'état civil

Déclaration d'objectif. D'ici à 2021, les administrations d'au moins 30 autres pays mettront à profit l'information consignée dans les registres d'état civil et les statistiques de l'état civil pour mener leurs activités de planification, de contrôle et de prise de décisions.

B. Catalyseurs stratégiques

On a également dressé une liste des éléments catalyseurs de la réalisation des objectifs stratégiques, conformément à la perspective d'apprentissage et de croissance, selon la méthode des tableaux de bord équilibrés. Ces éléments catalyseurs sont le capital d'information, les ressources humaines et les ressources organisationnelles. L'investissement dans ces catalyseurs est d'importance critique pour réaliser les trois résultats stratégiques.

Déclaration d'objectif. D'ici à 2021, le Programme africain se sera doté d'un bureau efficace ; les partenaires coopéreront à la réalisation d'un objectif commun d'utilisation des ressources et intégreront leurs efforts en vue de la mise en place de registres et statistiques de l'état civil à l'échelle continentale et nationale. En outre, le programme investit dans le capital humain et le capital d'information en renforçant les compétences des officiers d'état civil et des statisticiens à la faveur d'une formation régionale sur les normes et directives à suivre.

VIII. Liens entre les résultats stratégiques, les catalyseurs et les objectifs

Les résultats et objectifs stratégiques dont la liste est donnée plus haut sont, à leur tour, réalisés par la définition des objectifs stratégiques visant à remédier aux lacunes constatées dans les registres et statistiques de l'état civil au niveau du pays comme du continent. La structure de la stratégie est organisée autour de trois résultats stratégiques et de l'ensemble des éléments catalyseurs (voir tableaux 2 à 5), et les objectifs stratégiques donnent lieu chacun à un ensemble d'activités. Pour chaque objectif, on indique les principaux résultats et les principaux indicateurs de succès.

A. Objectifs stratégiques tendant à la réalisation des droits et privilèges individuels

Tableau 2

Résultat stratégique 1 : Droits et privilèges individuels

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Produits escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>
1.1 : Établir ou améliorer l'environnement législatif d'un état civil viable	Les pays disposent d'une législation des registres et statistiques de l'état civil répondant à des critères minimaux définis.	Nombre de pays dotés d'une législation des registres et statistiques de l'état civil répondant à des critères minimaux définis ^a
1.2 : Améliorer la couverture et l'exhaustivité de l'état civil	La couverture et l'exhaustivité des registres de l'état civil concernant les naissances, les mariages, les divorces et les décès, avec indication de la cause de décès, sont améliorées.	<p>Nombre de pays ayant accompli les progrès attendus de l'enregistrement des naissances^b</p> <p>Nombre de pays signalant au secrétariat du Programme africain l'existence de données d'état civil sur les mariages</p> <p>Nombre de pays signalant au secrétariat du Programme africain l'existence de données sur les divorces</p> <p>Nombre de pays ayant réalisé les progrès attendus dans l'enregistrement des décès</p> <p>Nombre de pays ayant réalisé les progrès attendus dans l'enregistrement des informations sur les causes de décès</p>
1.3 : Harmoniser conformément aux normes internationales les pratiques de l'état civil en Afrique	Les pays normalisent les pratiques de l'état civil en se conformant aux recommandations et principes internationaux.	Nombre de pays dont les pratiques en matière d'état civil sont conformes aux principes et pratiques internationaux ^c

^a L'annexe IV du plan stratégique donne la liste des règles minimales à respecter dans les registres et statistiques de l'état civil d'un point de vue juridique.

^b L'annexe VI du plan stratégique indique les progrès attendus dans l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil.

^c L'annexe V du plan stratégique donne la liste des critères minimaux à remplir pour que les registres et statistiques de l'état civil soient conformes aux principes et pratiques internationaux.

B. Objectifs stratégiques à atteindre pour améliorer la ponctualité et la précision des statistiques de l'état civil, y compris les causes de décès, pour que les statistiques soient fiables

Tableau 3

Résultat stratégique 2 : Des statistiques fiables

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Produits escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>
2.1 : Améliorer la disponibilité des statistiques de l'état civil découlant des registres de l'état civil, y compris sur les causes de décès	Les pays publient chaque année les statistiques des naissances, décès, mariages, divorces et causes de décès, établies à partir des registres de l'état civil.	Nombre de pays qui publient chaque année des statistiques des naissances Nombre de pays qui publient chaque année des statistiques des décès Nombre de pays qui publient chaque année des statistiques des causes de décès Nombre de pays qui publient chaque année des statistiques des mariages Nombre de pays qui publient chaque année des statistiques des divorces
2.2 : Harmoniser conformément aux normes, concepts et méthodes la production des statistiques de l'état civil à partir des registres	Les pays produisent des statistiques de l'état civil conformes aux normes, concepts et méthodes internationaux.	Nombre de pays qui appliquent les normes, concepts et méthodes internationaux à la production, à partir des registres, de statistiques de l'état civil
2.3 : Encourager l'utilisation des statistiques établies à partir des registres de l'état civil	Les pays utilisent plus largement les statistiques produites à partir des registres d'état civil.	Nombre de pays qui utilisent les données des registres et statistiques de l'état civil pour définir des politiques et programmes Nombre de pays qui utilisent les statistiques de l'état civil pour publier des estimations et projections démographiques Nombre de pays qui utilisent les taux de mortalité établis à partir des registres d'état civil pour produire des tables de mortalité dans les statistiques officielles Nombre de pays qui utilisent des statistiques de l'état civil pour évaluer l'exhaustivité et la qualité des recensements de population

C. Objectifs stratégiques définis pour améliorer la gouvernance dans les administrations publiques

Tableau 4

Résultat stratégique 3 : Amélioration de la gouvernance dans les administrations publiques

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Produits escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>
3.1 : Entretenir l'engagement des équipes dirigeantes en faveur de l'état civil	Les ministres restent attachés à l'amélioration des registres et des statistiques de l'état civil en Afrique.	Nombre de ministres chargés de l'état civil qui assistent à la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil
3.2 : Renforcer la collaboration et la coopération entre les organisations panafricaines et les autres partenaires	Le programme est appliqué conjointement par la collaboration des institutions panafricaines et autres partenaires	Le Groupe restreint régional est officialisé par un mémorandum d'accord. Pourcentage d'activités indiquées au plan stratégique pour une année donnée qui sont réalisées avec d'importantes contributions des partenaires (ce qui implique une impulsion technique ou la fourniture de moyens de financement)
3.3 : Renforcer et maintenir des mécanismes nationaux techniques et de coordination multisectoriels intégrés	Partenariats officialisés pour les registres et statistiques de l'état civil au niveau du pays	Nombre de pays qui ont créé des comités de coordination des registres et statistiques de l'état civil par un document officiel contraignant ou administratif Nombre de pays dotés de comités techniques des registres et statistiques de l'état civil

D. Catalyseurs stratégiques qui contribueront à l'excellence institutionnelle aux niveaux national et continental

Tableau 5

Catalyseurs stratégiques : Excellence institutionnelle aux niveaux continental et national

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Produits escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>
4.1 : Diriger et gérer l'initiative du Programme africain	Un plan stratégique chiffré continental pour l'état civil est mis au point. Des plans stratégiques chiffrés nationaux sont mis au point. Des rapports annuels sur les travaux accomplis sont publiés.	Nombre de pays qui ont un plan stratégique chiffré Nombre de pays qui soumettent des rapports d'activité sur l'application des plans stratégiques aux organes nationaux et internationaux compétents
4.2 : Mobiliser des ressources aux niveaux continental et national pour les registres et statistiques de l'état civil	Un programme de développement des registres et statistiques de l'état civil est financé au niveau du continent.	Pourcentage d'activités menées à bien inscrites dans le plan stratégique pour une année donnée
4.3 : Investir dans la formation multisectorielle d'officiers de l'état civil et de statisticiens	Des praticiens des registres et statistiques de l'état civil ont reçu une formation multisectorielle.	Nombre de personnes formées aux principes et pratiques des registres et statistiques de l'état civil par les activités figurant dans le plan stratégique
4.4 : Établir et améliorer l'infrastructure et les systèmes pour développer ou améliorer les registres et statistiques de l'état civil et l'information essentielle aux niveaux national et continental	Un site Web régional de partage des connaissances est ouvert. Des sites Web nationaux sont établis. Il existe un ensemble de spécialistes de la numérisation des registres et statistiques de l'état civil. Un logiciel des registres et statistiques de l'état civil libre et gratuit est mis au point. Augmentation du nombre de pays où la numérisation des registres et statistiques de l'état civil est durable. Augmentation du nombre de pays où les registres et statistiques de l'état civil sont reliés à la délivrance des documents d'identité et à l'information de gestion en santé publique	Nombre de pages du site Web visitées Nombre de pays où une formation a été donnée aux principes de la numérisation des registres et statistiques de l'état civil Mise au point ou non d'un logiciel des registres et statistiques de l'état civil libre et gratuit Nombre de pays où la capture électronique des données est assurée au niveau local Nombre de pays qui se sont dotés d'une base centralisée de données électronique de l'état civil Nombre de pays qui ont établi une liaison numérique entre l'état civil et la délivrance des pièces d'identité nationale Nombre de pays qui ont établi un lien numérique entre l'état civil et le système d'information en matière de gestion de la santé publique

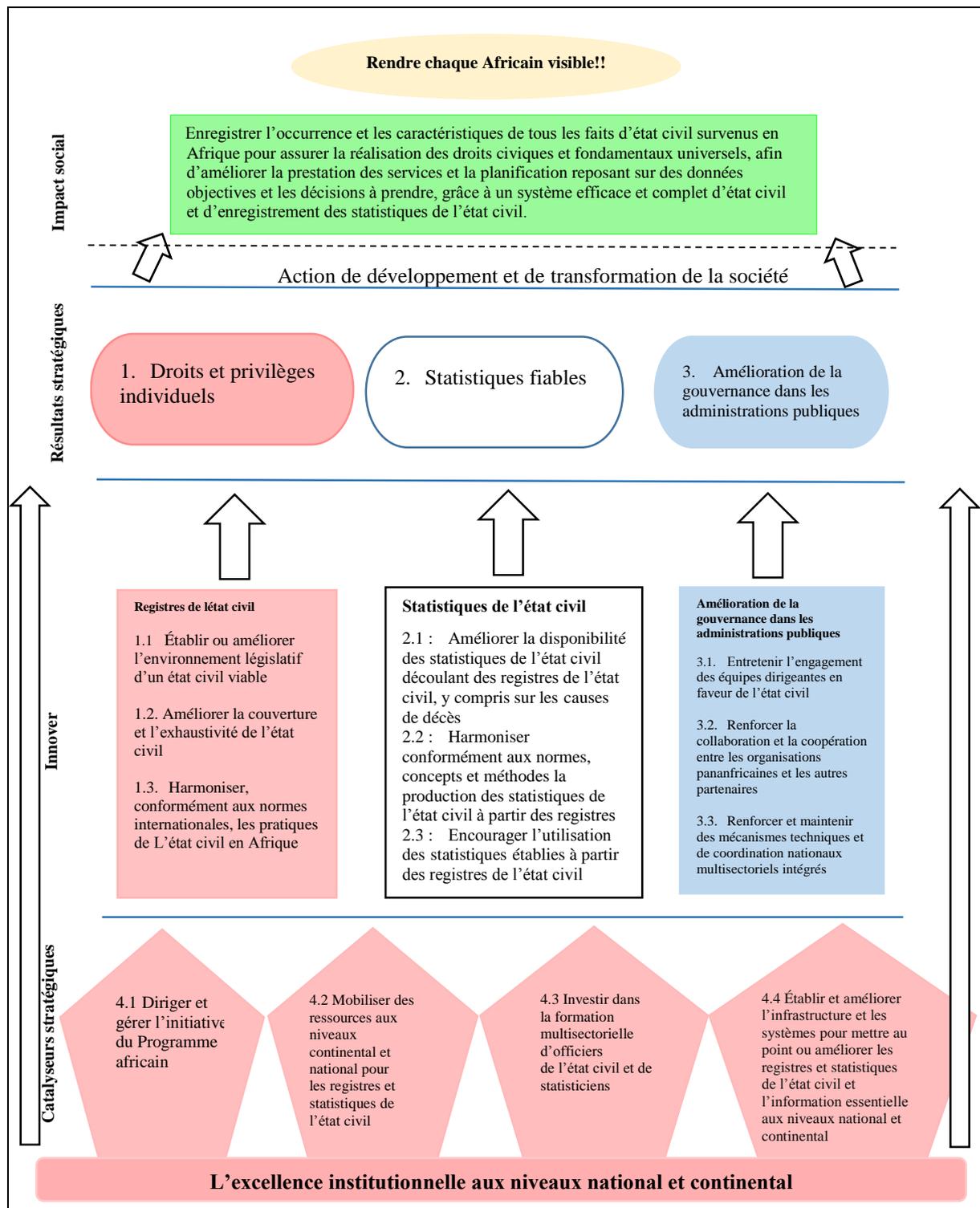
IX. Comment y parvenir ?

Il convient de trouver le moyen de formuler une stratégie qui permette de parvenir au but visé. Dans la présente section, on donne une représentation graphique de cette stratégie qui permet de voir les relations entre les objectifs stratégiques déterminés et une série d'activités à mener pour les atteindre.

A. Représentation graphique de la stratégie

La figure I donne une représentation graphique des activités à réaliser dans chacun des quatre tableaux de bord. Cette représentation graphique donne une idée d'ensemble de ce qu'il appartient aux principaux partenaires de réaliser pour concrétiser l'idée maîtresse. Cette représentation graphique montre aussi la chaîne de causalité qui conduira aux résultats stratégiques souhaités, dont l'ensemble permettra de concrétiser l'idée maîtresse et d'accomplir la mission.

Figure I
Représentation graphique de la stratégie



Abréviations : APAI-CRVS, Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

B. Relation entre les objectifs stratégiques et les activités stratégiques

Dans le chapitre précédent, on a exposé les résultats stratégiques à réaliser pour accomplir la mission définie et l'idée maîtresse. Treize objectifs stratégiques ont été définis (voir tableau 6). On trouve aussi dans ce chapitre les diverses activités et interventions nécessaires pour réaliser les objectifs stratégiques.

Tableau 6
Actions ou interventions nécessaires pour accomplir les objectifs stratégiques

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Activités</i>
1.1 : Établir ou améliorer le contexte législatif d'un état civil viable	1.1.1 Mener des recherches sur les moyens d'améliorer la législation de l'état civil
	1.1.2 Définir des directives portant sur la législation de l'état civil et des statistiques de l'état civil
	1.1.3 Former un ensemble de spécialistes de la législation de l'état civil et des statistiques de l'état civil
	1.1.4 Organiser un stage de formation de la législation des registres et statistiques de l'état civil
1.2 : Améliorer la couverture et l'exhaustivité de l'état civil	1.2.1 Mener des recherches sur les moyens de mieux enregistrer les décès et de collecter l'information sur les causes de décès
	1.2.2 Réaliser cinq études de cas sur l'enregistrement des décès et des causes de décès et organiser un atelier de validation
	1.2.3 Élaborer un manuel pratique de l'enregistrement des décès et de la collecte de l'information sur les causes de décès
	1.2.4 Organiser un programme de formation de spécialistes de l'enregistrement des décès et des causes de décès
	1.2.5 Organiser un atelier de formation sur l'enregistrement des décès et des causes de décès
	1.2.6 Réaliser cinq études de cas sur l'enregistrement des naissances et organiser un atelier de validation
	1.2.7 Réaliser cinq études de cas sur l'enregistrement des mariages et des divorces et organiser un atelier de validation
	1.2.8 Élaborer des directives sur les moyens de réduire l'arriéré des enregistrements de l'état civil
	1.2.9 Organiser un atelier de formation sur la réduction de l'arriéré
	1.2.10 Élaborer des directives sur une action de plaider et de communication sur l'état civil
	1.2.11 Organiser un atelier de formation sur le plaider et les communications sur l'état civil
	1.2.12 Aider les pays dont les systèmes sont précaires (notamment les États fragiles ou qui sortent d'un conflit)
	1.2.13 Faciliter un soutien technique Sud-Sud
	1.2.14 Élaborer des directives sur le contrôle de la performance des systèmes de registres et de statistiques de l'état civil dans les pays
1.3 : Harmoniser conformément aux normes internationales les pratiques de l'état civil en Afrique	1.3.1 Élaborer des directives sur le fonctionnement de l'état civil dans les pays anglophones et francophones
	1.3.2 Organiser un atelier de formation sur le fonctionnement de l'état civil dans les pays anglophones et francophones
	1.3.3 Élaborer des directives sur le fonctionnement et la gestion des registres et statistiques de l'état civil dans les situations de conflit ou d'après-conflit
	1.3.4 Organiser un atelier de formation sur le fonctionnement et la gestion des registres et statistiques de l'état civil dans les situations de conflit ou d'après-conflit
	1.3.5 Faciliter l'établissement d'évaluations par pays par des missions préparatoires et des évaluations complémentaires et le développement de plans stratégiques

	<p>1.3.6 Repenser les instruments et directives d'évaluation et de planification du Programme africain</p> <p>1.3.7 Élaborer des directives sur l'application des plans d'amélioration stratégique</p> <p>1.3.8 Organiser un atelier de formation sur l'application des plans d'amélioration stratégique</p> <p>1.3.9 Définir un instrument de chiffrage des plans stratégiques</p> <p>1.3.10 Former des spécialistes de l'évaluation, de la planification et de l'application</p> <p>1.3.11 Organiser des ateliers d'échange des expériences sur l'application</p> <p>1.3.12 Créer un mécanisme d'examen des plans d'amélioration accélérée de l'état civil</p>
2.1 : Améliorer la disponibilité des statistiques de l'état civil découlant des registres de l'état civil, y compris sur les causes de décès	<p>2.1.1 Élaborer des directives sur l'application de « l'autopsie verbale »</p> <p>2.1.2 Organiser un atelier de formation sur l'application de « l'autopsie verbale »</p>
2.2 : Harmoniser conformément aux normes, concepts et méthodes la production des statistiques de l'état civil à partir des registres	<p>2.2.1 Élaborer des directives opérationnelles sur la production des statistiques de l'état civil à partir des registres</p> <p>2.2.2 Organiser un atelier de formation sur la production des statistiques de l'état civil à partir des registres</p> <p>2.2.3 Rédiger un manuel de formation sur la production de statistiques de l'état civil à partir des registres</p> <p>2.2.4 Organiser un programme de formation de spécialistes des statistiques de l'état civil</p> <p>2.2.5 Organiser un atelier de formation sur la production de statistiques de l'état civil à partir des registres</p> <p>2.2.6 Mettre au point un canevas pour les rapports sur les statistiques de l'état civil</p> <p>2.2.7 Élaborer un canevas de rapport sur les statistiques des causes de décès</p>
2.3 : Encourager l'utilisation des statistiques établies à partir des registres de l'état civil	<p>2.3.1 Élaborer des directives sur l'intégration dans les stratégies nationales de développement durable des registres et statistiques de l'état civil</p> <p>2.3.2 Encourager l'utilisation des statistiques de l'état civil à partir des registres</p>
3.1 : Entretenir l'engagement des équipes dirigeantes en faveur de l'état civil	<p>3.1.1 Organiser trois conférences biennales des ministres africains chargés de l'état civil</p> <p>3.1.2 Réunir des matériaux de plaidoyer pour la conférence</p>
3.2 : Renforcer la collaboration et la coopération entre les organisations panafricaines et les autres partenaires	<p>3.2.1 Organiser les réunions semestrielles du Groupe restreint</p> <p>3.2.2 Élaborer une stratégie d'implication des communautés économiques régionales et de leurs bureaux sous-régionaux</p> <p>3.2.3 Rendre compte chaque année au Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique et à la Commission africaine de statistique</p> <p>3.2.4 Mettre à jour le site Web du Programme africain pour le partage des connaissances et le suivi</p> <p>3.2.5 Rédiger un bulletin régional trimestriel</p>
3.3 : Renforcer et maintenir des mécanismes nationaux techniques et de coordination, multisectoriels intégrés	<p>3.3.1 Officialiser un comité des directeurs généraux de l'état civil</p> <p>3.3.2 Définir des directives sur la rédaction d'un mémorandum d'accord en vue d'une meilleure coordination entre les principales parties prenantes au niveau du pays</p>
4.1 : Diriger et gérer l'initiative du Programme africain	<p>4.1.1 Mener une évaluation indépendante du Programme africain, à mi-parcours et en fin de parcours, pour une évaluation finale du plan stratégique</p> <p>4.1.2 Officialiser la publication des rapports, le suivi et l'évaluation</p> <p>4.1.3 Participer aux réunions régionales et internationales portant sur les registres et les statistiques de l'état civil</p> <p>4.1.4 Élaborer une stratégie de développement durable des capacités</p> <p>4.1.5 Rédiger un document de recherche sur le fonctionnement dans les pays anglophones, francophones et lusophones des systèmes de registres et de statistiques de l'état civil</p>

4.2 : Mobiliser des ressources aux niveaux continental et national pour les registres et statistiques de l'état civil	4.2.1 Mobiliser un soutien pour le développement et l'application du plan stratégique du Programme africain
4.3 : Investir dans la formation multisectorielle d'officiers de l'état civil et de statisticiens	4.3.1 Augmenter les capacités des jeunes statisticiens 4.3.2 Soutenir la formation dans les établissements d'enseignement d'officiers de l'état civil et de statisticiens 4.3.3 Contribuer à une formation en cours d'emploi des officiers de l'état civil et des statisticiens dans des établissements de formation
4.4 : Établir et améliorer l'infrastructure et les systèmes pour développer ou améliorer les registres et statistiques de l'état civil et l'information essentielle aux niveaux national et continental	4.4.1 Rédiger un plaidoyer sur l'interopérabilité des systèmes de registres et de statistiques de l'état civil 4.4.2 Tenir à jour les directives sur la numérisation des registres et statistiques de l'état civil 4.4.3 Définir un programme de formation et des matériaux de formation, incluant des tests sur la numérisation 4.4.4 Former un groupe de spécialistes de la numérisation 4.4.5 Apporter un soutien externe concret par pays (cours de formation accélérée sur l'enregistrement électronique des données d'état civil) pour mettre au point des solutions applicables à chaque pays sur la base du manuel de numérisation des registres et statistiques de l'état civil 4.4.6 Formation pratique poussée sur l'utilisation du manuel de numérisation des registres et statistiques de l'état civil 4.4.7 Élaborer un logiciel libre et gratuit s'appliquant aux registres et statistiques de l'état civil

X. Place du secrétariat du Programme africain dans l'organigramme de la Commission économique pour l'Afrique

L'objet du plan stratégique est d'établir en Afrique un système d'état civil et de production des statistiques de l'état civil moderne et complet. Le Programme africain doit être doté d'une structure de gestion et d'une structure technique qui facilitent ce changement stratégique, de façon que les données d'état civil et la production de statistiques de l'état civil contribuent à la prise de décisions en connaissance de cause, dans les pays africains et dans le continent. Il est donc nécessaire de refondre l'organigramme et les effectifs du Programme africain. La présente section propose un organigramme qui correspondra aux nouvelles responsabilités, telles qu'elles sont proposées dans le présent document.

A. Raisons de restructurer le secrétariat du Programme

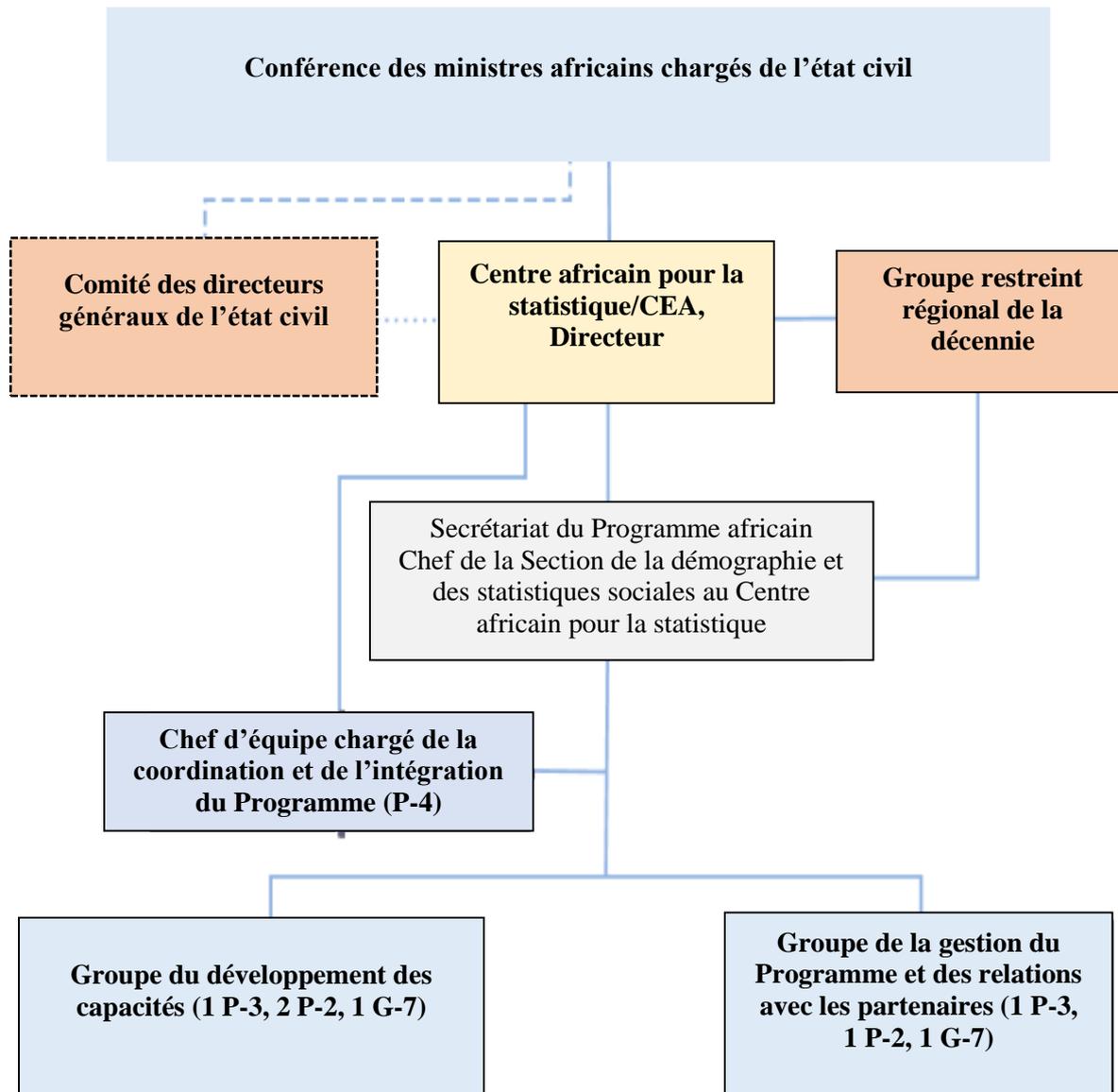
Le secrétariat du Programme africain est rattaché à la Section de la démographie et des statistiques sociales du Centre africain pour la statistique, au siège de la CEA. En dehors des tâches que lui confie la Commission, cette section absorbe la lourde charge de travail résultant du Programme africain ; or elle ne dispose pas du personnel supplémentaire voulu. Le secrétariat a pourtant obtenu des résultats appréciables depuis 2010. Cependant, son organigramme et ses effectifs sont insuffisants pour réaliser les activités beaucoup plus importantes, recommandées par la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil, pour la Décennie de repositionnement de l'état civil et les activités proposées dans le présent document. L'objectif stratégique défini suppose une refonte de l'organigramme. Il faut aussi repenser la gestion du secrétariat pour qu'il puisse mieux rendre compte des résultats obtenus par le nouveau système administratif proposé.

B. Organigramme proposé pour le secrétariat du Programme

La figure II propose un nouvel organigramme du secrétariat du Programme africain ; il distingue deux groupes, dont les fonctions sont brièvement exposées. Le secrétariat continuera à être rattaché au Centre africain pour la statistique, à la CEA. Le chef de la Section de la démographie et des statistiques sociales du Centre gèrera le secrétariat sous la supervision du directeur du Centre pour la statistique. Le directeur du Programme africain conduira et administrera celui-ci et suscitera les changements institutionnels nécessaires au Centre et dans les pays. Il rendra compte au directeur du Centre pour la statistique et au Groupe restreint sur l'enregistrement et les statistiques de l'état civil en Afrique. Par l'intermédiaire du directeur, le secrétariat travaillera avec le Comité des directeurs généraux de l'état civil, dont la création est proposée, une fois que la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil aura approuvé la création de cet organe intergouvernemental. Le secrétariat disposera d'un chef d'équipe chargé de la coordination et de l'intégration du programme, et deux autres groupes.

Figure II

Organigramme proposé pour le secrétariat du Programme africain



1. Le chef d'équipe chargé de la coordination et de l'intégration du Programme

Sa mission est de faciliter l'exécution des différentes activités menant aux résultats stratégiques définis pour le Programme africain. Il aide le directeur du Centre africain pour la statistique et le directeur du secrétariat du Programme africain à gérer le programme et à suivre régulièrement le déroulement du plan de travail.

2. Groupe du développement des capacités

Son objet est d'animer une réforme de l'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique. Ses fonctions sont les suivantes :

- a) Préparer les moyens d'une réforme de la législation des registres et des statistiques de l'état civil ;

- b) Mener des recherches et des travaux de développement pour se conformer aux meilleures pratiques internationales ;
- c) Assurer la gestion des connaissances et leur partage ;
- d) Tenir à jour le manuel de numérisation des registres et des statistiques de l'état civil et les activités associées, en fonction des atouts et des exemples fournis par les différents pays ;
- e) Coordonner les ateliers de formation ;
- f) Coordonner les voyages d'étude ;
- g) Mobiliser les missions et l'appui techniques.

3. Groupe de la gestion du Programme et des relations avec les partenaires

Le but de ce groupe est de gérer le programme et les relations avec les partenaires dans une optique stratégique. Ses fonctions sont les suivantes :

- a) Faciliter l'obtention d'un soutien politique ;
- b) Renforcer la collaboration et la coopération avec les organisations panafricaines et autres partenaires, gérer et coordonner les communications et les relations avec les partenaires, ou encore établir et préserver les alliances et les partenariats dans l'optique du long terme, dans le continent et à l'échelle mondiale ;
- c) Faciliter la planification, l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation stratégiques ;
- d) Mobiliser et administrer les ressources, aux niveaux continental et national, qui peuvent être consacrées à l'amélioration de l'état civil et des statistiques de l'état civil ;
- e) Établir et améliorer les systèmes et moyens des registres et statistiques de l'état civil ;
- f) Faciliter un changement institutionnel durable.

XI. Risques stratégiques, impact et gestion des risques

Les stratégies reposent sur plusieurs hypothèses de travail. L'incertitude risque d'affecter chacun des éléments d'une stratégie. Les risques prennent les formes les plus diverses. Comme on l'a vu plus haut, certains de ces risques sont d'origine extérieure, d'autres d'origine intérieure, d'autres encore sont le résultat de leur conjugaison. Ces risques se concrétisent de façon habituellement inattendue et risquent de compromettre ou de retarder la réalisation des stratégies prévues. Il faut donc réduire les facteurs d'incertitude en déterminant les risques stratégiques potentiels et en améliorant la connaissance organisationnelle de ces risques. On devrait également utiliser les moyens de suivi et d'évaluation pour déterminer la performance et créer un alignement stratégique (voir tableau 7).

Tableau 7

Principaux risques stratégiques, impact et gestion des risques

<i>Risque stratégique</i>	<i>Impact du risque sur les résultats</i>	<i>Gestion du risque</i>
Absence ou insuffisance du soutien politique des équipes dirigeantes	Risque de paralyser l'ensemble de l'entreprise, et donc le résultat de la mission	Les ministres africains chargés de l'état civil devraient s'occuper de ce risque en veillant à ce que les différents partenaires nationaux comprennent bien l'importance de la stratégie pour les États membres
Insuffisance du financement de la réalisation des objectifs stratégiques et du soutien donné au système de registres et de statistiques de l'état civil	Les cibles et processus d'amélioration des registres et des statistiques de l'état civil ne sont pas atteints, ou ils sont retardés	Pour une gestion prudente des dépenses et un reclassement des activités en fonction de leur priorité, la haute direction de la CEA, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement engagent les partenaires de développement à obtenir un financement stable.
Manque de coordination entre les différents partenaires de développement en raison des disparités de leurs missions	Risque de doubles emplois en raison de la concurrence des priorités, ce qui compromettrait les résultats	Élargir la composition du Groupe restreint des registres et des statistiques de l'état civil en Afrique, mieux coordonner les activités aux niveaux national et régional, officialiser et renforcer le cadre de coordination
Qualité insuffisante de l'information obtenue à partir des registres de l'état civil	Risque de compromettre la transformation et le développement à partir de données factuelles à tous les niveaux. Faute de statistiques de qualité ou, si un système de l'état civil ne produit rien, les partenaires risquent d'être déçus et de se retirer du système.	Le Programme africain intensifie l'aide apportée aux pays en temps voulu. Un budget suffisant est affecté aux bureaux nationaux de statistique pour absorber au mieux l'information relative à l'état civil. Les partenaires de développement soutiennent, dans les pays, la prise de décisions sur la base de données factuelles.

XII. Le Programme africain et autres programmes et initiatives à l'échelle du continent

Une fois renforcé, le secrétariat du Programme africain devrait jouer un rôle important dans la coordination des activités avec d'autres institutions qui visent aussi la réalisation de l'idée maîtresse « Rendre chaque Africain visible » et du principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte.

A. Le Programme africain et le Symposium sur le développement des statistiques en Afrique

Le Symposium sur le développement des statistiques en Afrique et le Bureau sud-africain de statistique (Statistics South Africa) ont joué un rôle essentiel pour en repositionner l'état civil au cœur des initiatives de développement des statistiques en Afrique. On s'attend à ce que le Symposium poursuive son plaidoyer et son soutien durant la décennie. Le Symposium et le Bureau sud-africain de statistique pourraient aussi apporter au secrétariat du Programme africain un soutien technique dont il a besoin d'urgence, sous forme du détachement temporaire

de quelques-uns de leurs spécialistes au Centre africain pour la statistique. Une mesure provisoire de cette nature aiderait le secrétariat à entretenir l'élan acquis au cours des quelques dernières années jusqu'à ce que le financement nécessaire à la réalisation intégrale du plan soit assuré. Le Bureau sud-africain de statistique accueille des voyages d'études pour des statisticiens d'autres pays africains. Cette forme de coopération Sud-Sud, si elle se poursuit, ne pourrait que profiter à de nombreux pays africains, dont les statisticiens cherchent à acquérir des connaissances auprès de leurs homologues sur les pratiques optimales, sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas.

B. Stratégie pour l'amélioration des statistiques de la mortalité en Afrique

Les registres consignants les décès et les causes de décès servent de base à l'établissement ponctuel des statistiques visées par les responsables des programmes nationaux de santé publique et aux fins des statistiques internationales. Les données sur la mortalité provenant des registres de l'état civil sont ou bien inexistantes ou bien très fragiles dans la plupart des pays africains. L'on continue en effet à se heurter à de graves difficultés dans la collecte des données utiles pour l'établissement de statistiques nationales et internationales de la mortalité, ainsi que pour la réalisation des objectifs et cibles tels que ceux des objectifs de développement durable. Si cette situation ne s'améliore pas rapidement, elle risque de se poursuivre jusqu'à la fin de la période couverte par le Programme 2030.

En réponse aux résolutions du huitième Symposium sur le développement des statistiques en Afrique et à la déclaration ministérielle de la troisième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil, l'Organisation mondiale de la Santé, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, le Symposium sur le développement des statistiques en Afrique et le Groupe restreint sur les registres et statistiques de l'état civil en Afrique, ont rédigé une stratégie tendant à améliorer les statistiques de la mortalité en Afrique pour la période 2015-2020 (Organisation mondiale de la Santé, 2015). Cette stratégie complètera le plan stratégique du Programme africain dans l'optique de la décennie. Le présent document, par conséquent, n'a pas intégré les activités de renforcement des capacités et autres interventions nécessaires pour la collecte, la compilation et la diffusion de statistiques sur les causes de décès.

XIII. Les registres des statistiques de l'état civil dans l'optique de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

Les statistiques de l'état civil jouent un rôle important pour suivre certains des objectifs et cibles définis par les grandes initiatives continentales et internationales en matière de développement durable. La Stratégie révisée d'harmonisation des statistiques en Afrique prévoit une normalisation des objectifs, cibles et indicateurs permettant d'assurer leur comparaison dans le programme d'intégration africaine, et pour les concilier avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi qu'avec les dimensions statistiques du document de stratégie (Commission de l'Union africaine *et al.*, 2015). Le tableau 8 est une adaptation de la stratégie révisée et montre les différents produits des registres et statistiques de l'état civil, incluant les causes de décès comme source potentielle de données permettant de suivre la réalisation des objectifs et cibles continentaux et internationaux.

Tableau 8

Les registres et statistiques de l'état civil dans l'optique de l'Agenda 2063, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

<i>Thème</i>	<i>Domaine d'intégration</i>	<i>Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique : dimensions statistiques</i>	<i>Objectif (Programme 2030)</i>	<i>Lien avec les registres et statistiques de l'état civil</i>
Intégration politique et gouvernance régionale	Organisation institutionnelle (arrangements)	Encadrement, démocratie et gouvernance (élargi)	Objectif 16	Registres et statistiques de l'état civil
	Gouvernance politique	Paix et sécurité	Objectif 16	Registres de l'état civil Documents d'identité (extraits de naissance, de décès)
		Droits de l'homme (nouveau)	Objectifs 10 et 16	Registres de l'état civil Documents d'identité (extraits de naissance, de décès, de mariage et de divorce)
	Financement	Financement du développement (nouveau)	Objectif 10	
	Statistique	Développement des capacités statistiques	Objectif 17	Développement du système de registres et de statistiques de l'état civil
Intégration économique	Intégration commerciale, monétaire et financière	Commerce extérieur	Objectif 8	Les chiffres de la population établis grâce aux registres de l'état civil servent de dénominateur dans les calculs.
		Balance des paiements	Objectif 17	
		Monnaie (politique monétaire)		
		Indice des prix	Objectif 12	
		Financement public (politique fiscale)	Objectif 12	
		Comptes nationaux	Objectif 12	
	Coopération et partenariat économiques	Industrie (classification internationale type de toutes les activités économiques)	Objectif 9	Les chiffres de la population établis grâce aux registres de l'état civil servent de dénominateur dans les calculs.
		Investissement	Objectifs 7 et 8	
		Infrastructure (énergie, communications, transport, eau) – eau (nouveau)	Objectifs 6, 7 et 9	
		Tourisme	Objectif 8	
	Agriculture	Agriculture	Objectifs 2 et 12	Les chiffres de la population établis grâce aux registres de l'état civil servent de dénominateur dans les calculs.
	Environnement	Ressources naturelles		

<i>Thème</i>	<i>Domaine d'intégration</i>	<i>Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique : dimensions statistiques</i>	<i>Objectif (Programme 2030)</i>	<i>Lien avec les registres et statistiques de l'état civil</i>	
		Gestion de l'environnement et changement climatique	Objectifs 13, 14 et 15		
	Connaissances et innovations (nouveau)	Recherche, développement et innovation (nouveau)	Objectif 14		
		Science et technologie			
Intégration sociale et culturelle	Éducation	Éducation et alphabétisation	Objectif 4	Les registres de l'état civil permettent de recenser les enfants d'âge scolaire et de gérer au niveau territorial les programmes d'enseignement.	
	Santé	Santé et nutrition (élargi)	Objectif 3	Statistiques de l'état civil, incluant les causes de décès	
	Dynamique démographique nationale et transnationale (reformulé)	Démographie	Migration	Tous les objectifs	Registres des statistiques de l'état civil
	Appartenance sexuelle et groupes vulnérables	Appartenance sexuelle		Objectifs 15 et 16	Registres de l'état civil Documents d'identité (extraits de naissance, de décès, de mariage et de divorce)
		Groupes vulnérables (jeunes, personnes âgées, handicapés) – (nouveau)		Objectif 16	
	Emploi et chômage	Emploi et travail décent (divisé)		Objectifs 8 et 10	Registres de l'état civil Documents d'identité indiquant l'âge (extrait de naissance) Documents sur les causes de décès
	Niveau de vie, qualité de vie et prestation des services	Pauvreté, inégalité et faim (élargi)		Objectif 1	Registres et statistiques de l'état civil
		Services de base de qualité (nouveau)		Objectifs 6 et 7	
		Établissements humains (nouveau)		Objectif 11	
Sécurité sociale, protection sociale et développement (élargi)			Objectif 1		
Développement humain			Objectifs 3 et 4		
Cohésion sociale	Participation, perspectives ouvertes et affiliations			Registres et statistiques de l'état civil	
Identité culturelle, valeurs et éthique	Culture			Registres et statistiques de l'état civil	

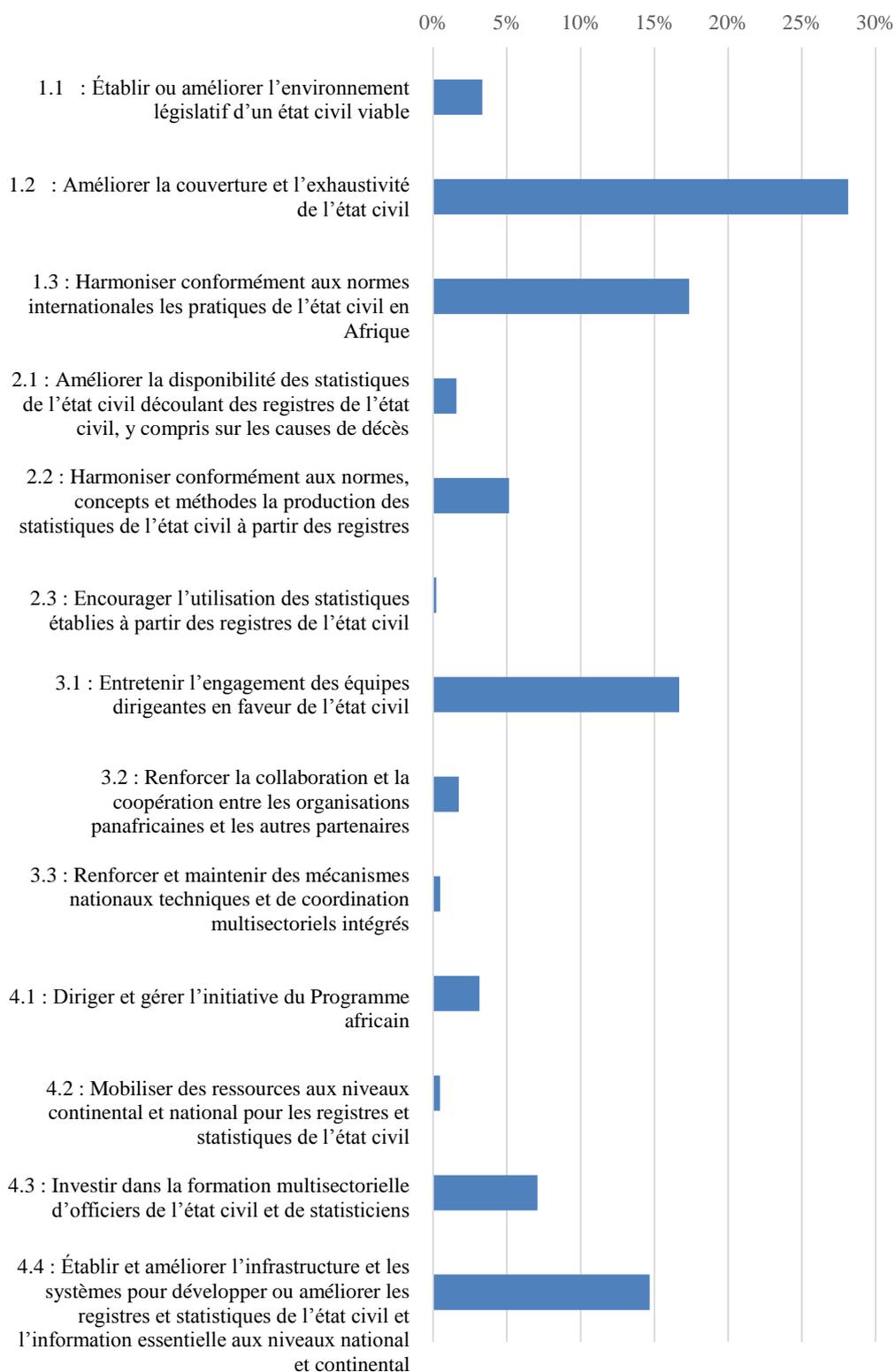
XIV. Plan d'investissement

Pour la période de cinq ans 2017-2021, les dépenses nécessaires pour la réalisation du programme de travail se monteraient à 25 737 600 dollars. La présente section donne une représentation sous forme de tableau (tableau 9) ou sous forme graphique (fig. III) du budget proposé pour garantir que les objectifs stratégiques, avec quatre résultats stratégiques, soient bien atteints, conduisant à leur tour à la bonne réalisation de la mission du Programme africain (voir annexe I, tableau A). Les rubriques 4.1 à 4.4 figurant au tableau 9 et à la figure III ont un caractère transversal puisqu'elles concernent comme éléments facilitateurs les tableaux de bord équilibrés, et contribuent donc à la réalisation de tous les autres objectifs stratégiques.

Tableau 9
Investissement nécessaire, par objectif stratégique

<i>Objectif stratégique et catalyseur</i>	<i>Budget demandé (dollars É.-U.)</i>	<i>Répartition (%)</i>
1.1 : Établir ou améliorer l'environnement législatif d'un état civil viable	861 000	3
1.2 : Améliorer la couverture et l'exhaustivité de l'état civil	7 264 900	28
1.3 : Harmoniser conformément aux normes internationales les pratiques de l'état civil en Afrique	4 479 200	17
2.1 : Améliorer la disponibilité des statistiques de l'état civil découlant des registres de l'état civil, y compris sur les causes de décès	407 400	2
2.2 : Harmoniser conformément aux normes, concepts et méthodes la production des statistiques de l'état civil à partir des registres	1 329 600	5
2.3 : Encourager l'utilisation des statistiques établies à partir des registres de l'état civil	52 000	0
3.1 : Entretenir l'engagement des équipes dirigeantes en faveur de l'état civil	4 306 100	17
3.2 : Renforcer la collaboration et la coopération entre les organisations panafricaines et les autres partenaires	445 200	2
3.3 : Renforcer et maintenir des mécanismes nationaux techniques et de coordination multisectoriels intégrés	125 200	0
4.1 : Diriger et gérer l'initiative du Programme africain	808 200	3
4.2 : Mobiliser des ressources aux niveaux continental et national pour les registres et statistiques de l'état civil	119 600	0
4.3 : Investir dans la formation multisectorielle d'officiers de l'état civil et de statisticiens	1 828 600	7
4.4 : Établir et améliorer l'infrastructure et les systèmes pour développer ou améliorer les registres et statistiques de l'état civil et l'information essentielle aux niveaux national et continental	3 710 100	14
Total	25 737 100	100

Figure III
Répartition en pourcentage du budget, par objectif stratégique



XV. Contrôle de l'exécution, établissement de rapports, évaluation

Le suivi du système d'enregistrement et de statistiques de l'état civil fait partie intégrante des activités permanentes du secrétariat du Programme africain. Celui-ci établit chaque année un rapport de contrôle de l'exécution du plan stratégique d'amélioration accélérée des registres et statistiques de l'état civil à l'échelle du continent et des pays. Le secrétariat soumettra le rapport aux sessions annuelles de la réunion commune du Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique et de la Commission africaine de statistique, au comité des directeurs généraux de l'état civil une fois établi, au Symposium sur le développement des statistiques en Afrique, et à la Conférence biennale des ministres.

Le secrétariat du Programme africain a dressé un formulaire du contrôle de l'exécution du budget, accompagné de directives, qu'il a communiqué aux pays, pour collecter les données nécessaires pour mesurer les progrès accomplis par chaque pays dans l'amélioration accélérée des registres et des statistiques de l'état civil et afin de suivre les progrès réalisés au niveau du continent. Le formulaire est également utilisé pour mener un examen annuel des progrès accomplis dans chaque pays, car il couvre de façon exhaustive tous les aspects de l'état civil. L'annexe II présente le cadre du contrôle de l'exécution du plan stratégique du Programme africain, en présentant les objectifs stratégiques, indicateurs, cibles et les données de référence à partir de 2016. En outre, l'annexe III est un instrument permettant de suivre la mise en œuvre des activités définies dans le présent document.

Alors que le suivi d'un système est une activité régulière, il n'en va pas de même de l'évaluation. Les résultats produits par une évaluation rigoureuse du système, à la fin de la mise en œuvre de la première moitié de la décennie de repositionnement de l'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique, serviront d'éléments pour préparer le plan de travail de la période 2022-2026. L'évaluation devrait également prendre la mesure des signaux renvoyant à des questions émergentes et déterminer s'il s'agit de menaces pesant sur le système qui appelleraient une action corrective immédiate, de façon que ces questions soient l'occasion d'améliorer encore le programme.

XVI. Conclusion

Depuis 2010, le secrétariat a mené à bien plusieurs réalisations importantes, mais un effort plus intense est nécessaire pour obtenir une solution durable. Il faut notamment s'assurer que le Programme africain dispose bien des ressources voulues et que son secrétariat est renforcé pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Il faut donc faire un effort majeur pour repenser complètement la législation de l'état civil et des procédures d'application pour l'enregistrement des faits d'état civil dans les pays africains. Le secrétariat et les partenaires doivent faire converger leurs efforts pour répondre à cette demande de façon harmonisée, coordonnée et systématique.

D'ici à 2021, dans le plan stratégique, il est à espérer que tous les pays africains se seront dotés d'une législation complète conforme aux normes internationales et qu'à cette date chaque pays africain enregistrera au moins 70 % des naissances et 35 % des décès, la consignation des causes de décès étant notablement améliorée. En outre, tous les pays africains réaliseront des progrès appréciables dans l'enregistrement des mariages et des divorces (voir un complément d'informations à l'annexe VII). Durant la même période, dans 40 pays au moins, les statistiques de l'état civil seront bien meilleures, novatrices, établies à partir de méthodes statistiques éprouvées bénéficiant de l'information provenant de l'état civil.

C'est pourquoi la reconstitution des ressources du plan de travail quinquennal et le renforcement du secrétariat deviennent une question prioritaire de l'exécution du programme. À ce sujet, il est recommandé que les organisations panafricaines mettent en œuvre un mécanisme durable de financement du Programme africain.

Jusqu'au moment où le secrétariat aura réuni les fonds nécessaires auprès des partenaires de développement et de la communauté des donateurs, des mesures provisoires seront prises pour éviter un ralentissement du Programme africain. À ce sujet, les recommandations sont les suivantes :

- Les organisations panafricaines devraient augmenter leur aide financière de façon que le secrétariat du Programme africain puisse conserver un effectif minimum de spécialistes qualifiés ;
- Des pays tels que l'Afrique du Sud seraient peut-être en mesure de détacher à court terme certains de leurs fonctionnaires auprès du secrétariat ;
- Depuis 2010, la visée du Symposium sur le développement des statistiques en Afrique s'efforce d'améliorer les registres et les statistiques de l'état civil dans le continent. Mais cette série de rencontres s'est achevée avec la onzième réunion, tenue en novembre 2015. Étant donné la grande visibilité que ce symposium a donnée à l'initiative d'amélioration des registres et des statistiques de l'état civil dans le continent, parmi les acteurs nationaux, régionaux et internationaux, il serait souhaitable qu'à l'avenir ces rencontres puissent consacrer une journée entière à la question des registres et statistiques de l'état civil.

Enfin, il est essentiel que la stratégie et le plan d'action soient effectivement appliqués, compte tenu des priorités et des calendriers des diverses actions envisagées pour encourager une plus grande participation des acteurs et des partenaires de développement, et ainsi pour réduire au minimum le risque qu'introduiraient des retards dans l'exécution, ou même le risque d'un renvoi indéfini de certaines activités. Il est impératif que le secrétariat du Programme africain ait des ressources et des effectifs suffisants pour gérer et coordonner les activités indiquées dans le plan d'action (voir fig. II).

Annexe I

Programme africain d'amélioration accélérée du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : plan d'investissement, par objectif stratégique, activité et année

(En dollars des États-Unis)

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Activité</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>Total</i>
1.1 : Établir ou améliorer l'environnement législatif d'un état civil viable	1.1.1 Mener des recherches sur les moyens d'améliorer la législation de l'état civil	-	110 200	-	-	-	110 200
	1.1.2 Définir des directives portant sur la législation de l'état civil et des statistiques de l'état civil	-	190 800	-	-	-	190 800
	1.1.3 Former un ensemble de spécialistes de la législation de l'état civil et des statistiques de l'état civil	-	-	140 900	-	140 900	281 800
	1.1.4 Organiser un stage de formation de la législation des registres et statistiques de l'état civil	-	278 200	-	-	-	278 200
	Total partiel	-	579 200	140 900	-	140 900	861 000
1.2 : Améliorer la couverture et l'exhaustivité de l'état civil	1.2.1 Mener des recherches sur les moyens de mieux enregistrer les décès et de collecter l'information sur les causes de décès	-	45 400	-	-	-	45 400
	1.2.2 Réaliser cinq études de cas sur l'enregistrement des décès et des causes de décès et organiser un atelier de validation	-	115 600	65 500	-	-	181 100
	1.2.3 Élaborer un manuel pratique de l'enregistrement des décès et de la collecte de l'information sur les causes de décès	116 200	-	-	-	-	116 200
	1.2.4 Organiser un programme de formation de spécialistes de l'enregistrement des décès et des causes de décès	-	140 400	-	140 400	-	280 800
	1.2.5 Organiser un atelier de formation sur l'enregistrement des décès et des causes de décès	-	278 200	-	278 200	-	556 400
	1.2.6 Réaliser cinq études de cas sur l'enregistrement des naissances et organiser un atelier de validation	-	185 600	-	-	-	185 600

	1.2.7 Réaliser cinq études de cas sur l'enregistrement des mariages et des divorces et organiser un atelier de validation	-	185 600	-	-	-	185 600
	1.2.8 Élaborer des directives sur les moyens de réduire l'arriéré des enregistrements de l'état civil	-	-	116 200	-	-	116 200
	1.2.9 Organiser un atelier de formation sur la réduction de l'arriéré	-	-	-	278 200	-	278 200
	1.2.10 Élaborer des directives sur une action de plaidoyer et de communication sur l'état civil	-	129 200	-	-	-	129 200
	1.2.11 Organiser un atelier de formation sur le plaidoyer et les communications sur l'état civil	-	214 100	-	214 100	-	428 200
	1.2.12 Aider les pays dont les systèmes sont précaires (notamment les États fragiles ou qui sortent d'un conflit)	-	637 300	1 045 500	1 453 700	1 045 500	4 182 000
	1.2.13 Faciliter un soutien technique Sud-Sud	64 400	142 400	142 400	142 400	64 400	556 000
	1.2.14 Élaborer des directives sur le contrôle de la performance des systèmes de registres et de statistiques de l'état civil dans les pays	-	19 500	-	-	-	19 500
	Total partiel	180 600	2 097 800	1 369 600	2 507 000	1 109 900	7 264 900
1.3 : Harmoniser, conformément aux normes internationales, les pratiques de l'état civil en Afrique	1.3.1 Élaborer des directives sur le fonctionnement de l'état civil dans les pays anglophones et francophones	121 400	121 400	-	-	-	242 800
	1.3.2 Organiser un atelier de formation sur le fonctionnement de l'état civil dans les pays anglophones et francophones	-	-	278 200	-	-	278 200
	1.3.3 Élaborer des directives sur le fonctionnement et la gestion des registres et statistiques de l'état civil dans les situations de conflit ou d'après-conflit	52 000	77 200	-	-	-	129 200
	1.3.4 Organiser un atelier de formation sur le fonctionnement et la gestion des registres et statistiques de l'état civil dans les situations de conflit ou d'après-conflit	-	-	278 200	-	-	278 200

	1.3.5 Faciliter l'établissement d'évaluations par pays par des missions préparatoires, d'évaluations complémentaires et le développement de plans stratégiques	88 100	176 300	176 300	176 300	176 300	793 300
	1.3.6 Repenser les instruments et directives d'évaluation et de planification du Programme africain	70 500	162 800	-	-	-	233 300
	1.3.7 Élaborer des directives sur l'application des plans d'amélioration stratégiques	-	116 200	-	-	-	116 200
	1.3.8 Organiser un atelier de formation sur l'application des plans d'amélioration stratégique	-	139 100	139 100	-	-	278 200
	1.3.9 Définir un instrument de chiffrage des plans stratégiques	-	32 500	-	-	-	32 500
	1.3.10 Former des spécialistes de l'évaluation, de la planification et de l'application	-	341 100	-	-	-	341 100
	1.3.11 Organiser des ateliers d'échange des expériences sur l'application	-	-	214 100	-	214 100	428 200
	1.3.12 Créer un mécanisme d'examen des plans d'amélioration accélérée de l'état civil	-	551 900	258 700	258 700	258 700	1 328 000
	Total partiel	332 000	1 718 500	1 344 600	435 000	649 100	4 479 200
2.1 : Améliorer la disponibilité des statistiques de l'état civil découlant des registres de l'état civil, y compris sur les causes de décès	2.1.1 Élaborer des directives sur l'application de « l'autopsie verbale »	-	129 200	-	-	-	129 200
	2.1.2 Organiser un atelier de formation sur l'application de « l'autopsie verbale »	-	-	278 200	-	-	278 200
	Total partiel	-	129 200	278 200	-	-	407 400
2.2 : Harmoniser conformément aux normes, concepts et méthodes la production des statistiques de l'état civil à partir des registres	2.2.1 Élaborer des directives opérationnelles sur la production des statistiques de l'état civil à partir des registres	-	116 200	-	-	-	116 200
	2.2.2 Organiser un atelier de formation sur la production des statistiques de l'état civil à partir des registres	-	-	278 200	-	-	278 200
	2.2.3 Rédiger un manuel de formation sur la production de statistiques de l'état civil à partir des registres	-	116 200	-	-	-	116 200

	2.2.4 Organiser un programme de formation de spécialistes des statistiques de l'état civil	-	140 400	-	140 400	-	280 800
	2.2.5 Organiser un atelier de formation sur la production de statistiques de l'état civil à partir des registres	-	305 800	-	-	-	305 800
	2.2.6 Mettre au point un canevas pour les rapports sur les statistiques de l'état civil	-	45 500	77 200	-	-	122 700
	2.2.7 Élaborer un canevas de rapport sur les statistiques des causes de décès	-	32 500	77 200	-	-	109 700
	Total partiel	-	756 600	432 600	140 400	-	1 329 600
2.3 : Encourager l'utilisation des statistiques établies à partir des registres de l'état civil	2.3.1 Élaborer des directives sur l'intégration dans les stratégies nationales de développement durable des registres et statistiques de l'état civil	-	32 500	-	-	-	32 500
	2.3.2 Encourager l'utilisation des statistiques de l'état civil à partir des registres	-	19 500	-	-	-	19 500
	Total partiel	-	52 000	-	-	-	52 000
3.1 : Entretenir l'engagement des équipes dirigeantes en faveur de l'état civil	3.1.1 Organiser trois conférences biennales des ministres africains chargés de l'état civil	1 347 800	-	1 430 400	-	1 430 400	4 208 600
	3.1.2 Réunir des matériaux de plaidoyer pour la conférence	32 500	-	32 500	-	32 500	97 500
	Total partiel	1 380 300	-	1 462 900	-	1 462 900	4 306 100
3.2 : Renforcer la collaboration et la coopération entre les organisations panafricaines et les autres partenaires	3.2.1 Organiser les réunions semestrielles du Groupe restreint	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
	3.2.2 Élaborer une stratégie d'implication des communautés économiques régionales et de leurs bureaux sous-régionaux	-	109 700	-	-	-	109 700
	3.2.3 Rendre compte chaque année au Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique et à la Commission africaine de statistique	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500	32 500
	3.2.4 Mettre à jour le site Web du Programme africain pour le partage des connaissances et le suivi	30 000	95 000	30 000	30 000	30 000	215 000
	3.2.5 Rédiger un bulletin régional trimestriel	-	13 000	-	-	-	13 000
	Total partiel	51 500	239 200	51 500	51 500	51 500	445 200
3.3 : Renforcer et maintenir des mécanismes	3.3.1 Officialiser un comité des directeurs généraux de l'état civil	-	26 000	-	-	-	26 000

nationaux techniques et de coordination nationaux multisectoriels intégrés	3.3.2 Définir des directives sur la rédaction d'un mémorandum d'accord en vue d'une meilleure coordination entre les principales parties prenantes au niveau du pays	-	99 200	-	-	-	99 200
	Total partiel	-	125 200	-	-	-	125 200
4.1 : Diriger et gérer l'initiative du Programme africain	4.1.1 Mener une évaluation indépendante du Programme africain, à mi-parcours et en fin de parcours, pour une évaluation finale du plan stratégique	-	-	101 700	-	101 700	203 400
	4.1.2 Organiser la publication des rapports, le suivi et l'évaluation	101 400	46 500	46 500	72 500	46 500	313 400
	4.1.3 Participer aux réunions régionales et internationales portant sur les registres et les statistiques de l'état civil	45 300	45 300	45 300	45 300	45 300	226 500
	4.1.4 Élaborer une stratégie de développement durable des capacités	-	19 500	-	-	-	19 500
	4.1.5 Rédiger un document de recherche sur le fonctionnement dans les pays anglophones, francophones et lusophones des systèmes de registres et de statistiques de l'état civil	-	45 400	-	-	-	45 400
	Total partiel	146 700	156 700	193 500	117 800	193 500	808 200
4.2 : Mobiliser des ressources aux niveaux continental et national pour les registres et statistiques de l'état civil	4.2.1 Mobiliser un soutien pour le développement et l'application du plan stratégique du Programme africain	-	29 900	29 900	29 900	29 900	119 600
	Total partiel	-	29 900	29 900	29 900	29 900	119 600
4.3 : Investir dans la formation multisectorielle d'officiers de l'état civil et de statisticiens	4.3.1 Augmenter les capacités des jeunes statisticiens	85 800	-	85 800	-	85 800	257 400
	4.3.2 Soutenir la formation dans les établissements d'enseignement d'officiers de l'état civil et de statisticiens	-	103 900	-	-	-	103 900
	4.3.3 Contribuer à une formation en cours d'emploi des officiers de l'état civil et des statisticiens dans des établissements de formation	-	555 300	304 000	304 000	304 000	1 467 300
	Total partiel	85 800	659 200	389 800	304 000	389 800	1 828 600

4.4 : Établir et améliorer l'infrastructure et les systèmes pour développer ou améliorer les registres et statistiques de l'état civil et l'information essentielle aux niveaux national et continental	4.4.1 Rédiger un plaidoyer sur l'interopérabilité des systèmes de registres et de statistiques de l'état civil	-	19 500	-	-	-	19 500
	4.4.2 Tenir à jour les directives sur la numérisation des registres et statistiques de l'état civil	-	26 000	26 000	26 000	26 000	104 000
	4.4.3 Définir un programme de formation et des matériaux de formation, incluant des tests sur la numérisation	-	161 100	-	-	-	161 100
	4.4.4 Former un groupe de spécialistes de la numérisation	-	151 300	151 300	151 300	151 300	605 200
	4.4.5 Apporter un soutien externe concret par pays (cours de formation accélérée sur l'enregistrement électronique des données d'état civil) pour développer des solutions applicables à chaque pays sur la base du manuel de numérisation des registres et statistiques de l'état civil	270 300	270 300	270 300	270 300	270 300	1 351 500
	4.4.6 Formation pratique poussée sur l'utilisation du manuel de numérisation des registres et statistiques de l'état civil	139 600	139 600	139 600	-	-	418 800
	4.4.7 Élaborer un logiciel libre et gratuit s'appliquant aux registres et statistiques de l'état civil	-	1 050 000	-	-	-	1 050 000
	Total partiel	409 900	1 817 800	587 200	486 600	486 600	3 710 100
Total	2 586 800	8 356 800	6 280 700	4 072 200	4 514 100	25 732 600	

Annexe II

Cadre de contrôle de l'exécution du projet du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : plan stratégique chiffré 2017-2021

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs	Année de référence 2016	Cible				
				2017	2018	2019	2020	2021
1.1 : Établir ou améliorer l'environnement législatif d'un état civil viable	Les pays disposent d'une législation des registres et statistiques de l'état civil répondant à des critères minimaux définis.	Nombre de pays dotés d'une législation des registres et statistiques de l'état civil répondant à des critères minimaux définis ¹⁰	18 ¹¹	18	22	29	40	54
		Nombre de pays dotés d'une législation des registres et statistiques de l'état civil répondant à des critères minimaux définis	5 ¹⁰	5	7	11	18	27
1.2 : Améliorer la couverture et l'exhaustivité de l'état civil	La couverture et l'exhaustivité des registres de l'état civil concernant les naissances, les mariages, les divorces et les décès, avec indication de la cause de décès, sont améliorées.	Nombre de pays ayant accompli les progrès attendus de l'enregistrement des naissances ¹²	9	13	18	27	38	54
		Nombre de pays signalant au secrétariat du Programme africain l'existence de données d'état civil sur les mariages	13	13	17	25	37	54
		Nombre de pays signalant au secrétariat du Programme africain l'existence de données sur les divorces	4	4	6	11	18	27
		Nombre de pays ayant réalisé les progrès attendus dans l'enregistrement des décès	6	10	16	26	34	54

¹⁰ Les critères minimaux sont donnés à l'annexe IV du plan stratégique.

¹¹ Calculs reposant sur l'auto-évaluation faite par les pays de l'exécution du Programme africain, réalisée en 2016-17. Les chiffres indiqués sont le nombre de pays qui ont rempli le formulaire de contrôle de l'exécution, au secrétariat du Programme africain (39 pays ont répondu dans l'exercice 2016-17).

¹² Les progrès escomptés sont définis comme le passage d'une catégorie à la catégorie supérieure dans la classification : 1 (moins de 30 %) ; 2 (de 30 % à 60 %) ; 3 (de 60 % à 90 %) ; et 4 (90 % et plus, pour les naissances et les décès pris séparément, sur une période de cinq ans). Les pays qui ont déjà un taux d'enregistrement des faits d'état civil supérieur à 90 % sont pris en compte dans la colonne de l'année de référence et devraient conserver ces résultats. Les taux relatifs à l'année de référence sont établis à partir du formulaire de contrôle de l'exécution du programme 2016-17 et d'autres sources de données. On trouvera à l'annexe VII du plan stratégique un complément d'information.

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs	Année de référence 2016	Cible				
				2017	2018	2019	2020	2021
		Nombre de pays ayant réalisé les progrès attendus dans l'enregistrement des informations sur les causes de décès ¹³	7 ¹⁴	7	8	10	12	15
1.3 : Harmoniser conformément aux normes internationales les pratiques de l'état civil en Afrique	Les pays normalisent les pratiques de l'état civil en se conformant aux recommandations et principes internationaux.	Nombre de pays dont les pratiques en matière d'état civil sont conformes aux principes et pratiques internationaux ¹⁵	2 ¹⁵	2	6	14	25	40
2.1 : Améliorer la disponibilité des statistiques de l'état civil découlant des registres de l'état civil, y compris sur les causes de décès	Les pays publient chaque année les statistiques des naissances, décès, mariages et divorces et causes de décès établies à partir des registres de l'état civil.	Nombre de pays qui publient chaque année des statistiques des naissances	15 ¹⁵	15	18	23	31	40
		Nombre de pays qui publient chaque année des statistiques des décès	15 ¹⁵	15	18	23	31	40
		Nombre de pays qui publient chaque année des statistiques des causes de décès	7 ¹⁵	7	10	17	27	40
		Nombre de pays qui publient chaque année des statistiques des mariages	10 ¹⁵	10	13	19	28	40
		Nombre de pays qui publient chaque année des statistiques des divorces	6 ¹⁵	6	9	16	26	40
2.2 : Harmoniser conformément aux normes, concepts et méthodes la production des statistiques de l'état civil à partir des registres	Les pays produisent des statistiques de l'état civil conformes aux normes, concepts et méthodes internationaux.	Nombre de pays qui appliquent les normes, concepts et méthodes internationaux à la production, à partir des registres, de statistiques de l'état civil ¹⁶	2 ¹⁵	2	6	14	25	40

¹³ Calculs d'après le nombre de pays pour lesquels il existe des données relatives à l'exhaustivité et à la qualité des statistiques sur les causes de décès.

¹⁴ Pour l'année de base, la source sur l'exhaustivité et la qualité des registres de causes de décès est : Organisation mondiale de la Santé, *Les statistiques sanitaires mondiales 2016 : surveiller la santé pour les objectifs de développement durable*. À consulter à l'adresse suivante : <http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/255336/1/9789241565486-eng.pdf?ua=1>.

¹⁵ Les critères minimaux sont donnés à l'annexe V du plan stratégique.

¹⁶ Les critères minimaux sont donnés à l'annexe VI du plan stratégique

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs	Année de référence 2016	Cible				
				2017	2018	2019	2020	2021
2.3 : Encourager l'utilisation des statistiques établies à partir des registres de l'état civil	Les pays utilisent plus largement les statistiques produites à partir des registres d'état civil.	Nombre de pays qui utilisent les données des registres et statistiques de l'état civil pour définir des politiques et programmes						
		Nombre de pays qui utilisent les taux de mortalité établis à partir des registres d'état civil pour produire des tables de mortalité dans les statistiques officielles	10 ¹⁵	10	12	16	22	30
		Nombre de pays qui utilisent les statistiques de l'état civil pour publier des estimations et projections démographiques	10 ¹⁵	10	12	16	22	30
		Nombre de pays qui utilisent des statistiques de l'état civil pour évaluer l'exhaustivité et la qualité des recensements de population	10 ¹⁵	10	12	16	22	30
3.1 : Entretenir l'engagement des équipes dirigeantes en faveur de l'état civil	Les ministres restent attachés à l'amélioration des registres et des statistiques de l'état civil en Afrique.	Nombre de ministres chargés de l'état civil qui assistent à la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil	20 ¹⁷	54	-	54	-	54
3.2 : Renforcer la collaboration et la coopération entre les organisations panafricaines et les autres partenaires	Programme appliqué conjointement par la collaboration des institutions panafricaines et autres partenaires	Le Groupe restreint régional est officialisé par un mémorandum d'accord.	Non	Oui	-	-	-	Oui
		Pourcentage d'activités indiqué au plan stratégique pour une année donnée qui sont réalisées avec d'importantes contributions des partenaires (ce qui implique une impulsion technique ou la fourniture de moyens de financement)	0	100	100	100	100	100
3.3 : Renforcer et maintenir des	Partenariats officialisés pour les registres et	Nombre de pays qui ont créé des comités de coordination des registres et statistiques de l'état	15 ¹⁵	15	19	27	29	54

¹⁷ Calculs d'après les données du secrétariat du Programme africain.

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs	Année de référence 2016	Cible				
				2017	2018	2019	2020	2021
mécanismes nationaux techniques et de coordination,	statistiques de l'état civil au niveau du pays	civil par un document officiel contraignant ou administratif ¹⁸						
		Nombre de pays dotés de comités techniques des registres et statistiques de l'état civil	5 ¹⁵	5	10	20	35	54
4.1 : Diriger et gérer l'initiative du Programme africain	Un plan stratégique chiffré continental est mis au point.	Le plan stratégique continental pour l'état civil et les statistiques de l'état civil est-il élaboré et chiffré?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Des plans stratégiques chiffrés nationaux sont mis au point.	Nombre de pays qui ont un plan stratégique chiffré	25 ¹⁹	28	34	35	43	54
	Des rapports annuels sur les travaux accomplis sont publiés.	Nombre de pays qui soumettent des rapports d'activités sur l'application des plans stratégiques aux organes nationaux et internationaux compétents	0 ¹⁹	28	34	35	43	54
4.2 : Mobiliser des ressources aux niveaux continental et national pour les registres et statistiques de l'état civil	Un programme de développement des registres et statistiques de l'état civil est financé au niveau du continent.	Pourcentage d'activités menées à bien inscrites dans le plan stratégique pour une année donnée	0	100	100	100	100	54
4.3 : Investir dans la formation multisectorielle d'officiers de l'état civil et de statisticiens	Des praticiens des registres et statistiques de l'état civil ont reçu une formation multisectorielle.	Nombre de personnes formées aux principes et pratiques des registres et statistiques de l'état civil par les activités figurant dans le plan stratégique	0 ¹⁹	12	351	620	796	810
4.4 : Établir et améliorer l'infrastructure et les	Un site Web régional de partage des	Nombre de pages du site Web visitées	7 000 ²⁰	8 000	9 000	10 000	11 000	12 000

¹⁸ En raison des limites du formulaire de contrôle de l'exécution du Programme, dans le calcul de référence cet indicateur est remplacé par une variable indirecte qui est le nombre de pays qui signalent qu'ils ont créé un comité de coordination, que celui-ci soit ou non officialisé dans un document juridiquement contraignant ou un document administratif.

¹⁹ Calculé comme nombre de pays ayant remis, pour une année donnée, leur formulaire sur le contrôle de l'exécution, au secrétariat du Programme africain.

²⁰ Chiffres signalés par Google Analytics pour une année civile donnée.

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs	Année de référence 2016	Cible				
				2017	2018	2019	2020	2021
systèmes pour développer ou améliorer les registres et statistiques de l'état civil et l'information essentielle aux niveaux national et continental	connaissances est ouvert.							
	Des sites Web nationaux sont établis.	Nombre de pays où une formation aux principes de la numérisation des registres et statistiques de l'état civil a été donnée	13 ¹⁵	13	17	25	37	54
	Il existe un ensemble de spécialistes de la numérisation des registres et statistiques de l'état civil.	Mise au point ou non d'un logiciel des registres et statistiques de l'état civil libre et gratuit	0 ¹⁷	42	98	154	198	242
	Un logiciel des registres et statistiques de l'état civil libre et gratuit est mis au point.	Mise au point ou mise à jour d'un logiciel des registres et statistiques de l'état civil libre et gratuit	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	L'augmentation du nombre de pays où la numérisation des registres et statistiques de l'état civil est durable.	Nombre de pays où la capture électronique des données est assurée au niveau local	5 ¹⁵	5	9	16	27	40
		Nombre de pays qui se sont dotés d'une base de données électronique centralisée de l'état civil	20 ¹⁵	20	23	30	40	54
	Augmentation du nombre de pays où les registres et statistiques de l'état civil sont reliés à la délivrance des documents d'identité et à l'information de gestion en santé publique	Nombre de pays qui ont établi une liaison numérique entre l'état civil et la délivrance des pièces d'identité nationales	12 ¹⁵	12	16	24	37	54
Nombre de pays qui ont établi un lien numérique entre l'état civil et le système d'information en matière de gestion de la santé publique ²¹		6 ¹⁵	6	11	21	35	54	

²¹ Nombre de pays qui signalent que leurs établissements de soins de santé informent par des moyens électroniques les services de l'état civil locaux en cas de naissance et de décès.

Annexe III

Contrôle de l'exécution

Objectif stratégique	Activité	Type de produit	2017	2018	2019	2020	2021	Organismes responsables	
1.1 : Établir ou améliorer l'environnement législatif d'un état civil viable	1.1.1 Mener des recherches sur les moyens d'améliorer la législation de l'état civil	Document		2				BAD, CEA	
	1.1.2 Définir des directives portant sur la législation de l'état civil et des statistiques de l'état civil	Document		2				BAD, CEA	
		Réunion		2					
	1.1.3 Former un ensemble de spécialistes de la législation de l'état civil et des statistiques de l'état civil	Réunion			2		2	BAD, CEA	
1.1.4 Organiser un stage de formation de la législation des registres et statistiques de l'état civil	Réunion			2			BAD, CEA		
1.2 : Améliorer la couverture et l'exhaustivité de l'état civil	1.2.1 Mener des recherches sur les moyens de mieux enregistrer les décès et de collecter l'information sur les causes de décès	Document		1				OMS, CEA, D4H	
	1.2.2 Réaliser cinq études de cas sur l'enregistrement des décès et des causes de décès et organiser un atelier de validation	Réunion			1	1			OMS, CEA, D4H
		Document			1				
	1.2.3 Élaborer un manuel pratique de l'enregistrement des décès et de la collecte de l'information sur les causes de décès	Document	1						CEA, OMS, D4H
	1.2.4 Organiser un programme de formation de spécialistes de l'enregistrement des décès et des causes de décès	Réunion			1		1		CEA, OMS, D4H
	1.2.5 Organiser un atelier de formation sur l'enregistrement des décès et des causes de décès	Réunion			2		2		
	1.2.6 Réaliser cinq études de cas sur l'enregistrement des naissances et organiser un atelier de validation	Réunion			2				
Document				1					
1.2.7 Réaliser cinq études de cas sur l'enregistrement des mariages et des divorces et organiser un atelier de validation	Réunion			2				FNUAP, CEA	
	Document			1					

	1.2.8 Élaborer des directives sur les moyens de réduire l'arriéré des enregistrements de l'état civil	Document			1			BAD, CEA
		Réunion			1			
	1.2.9 Organiser un atelier de formation sur la réduction de l'arriéré	Réunion				1		BAD, CEA
	1.2.10 Élaborer des directives sur une action de plaidoyer et de communication sur l'état civil	Document		1				UNICEF
		Réunion		1				
	1.2.11 Organiser un atelier de formation sur le plaidoyer et les communications sur l'état civil	Réunion		1		1		UNICEF
	1.2.12 Aider les pays dont les systèmes sont précaires (notamment les États fragiles ou qui sortent d'un conflit)	Assistance technique		3	2	2		CEA, BAD
	1.2.13 Faciliter un soutien technique Sud-Sud	Assistance technique		5	5	5		CEA, BAD, UNICEF, OMS, FNUAP
		Voyages d'études	5	5	5	5	5	
	1.2.14 Élaborer des directives sur le contrôle de la performance des systèmes de registres et de statistiques de l'état civil dans les pays	Document		1				CEA
	1.3 : Harmoniser conformément aux normes internationales les pratiques de l'état civil en Afrique	1.3.1 Élaborer des directives sur le fonctionnement de l'état civil dans les pays anglophones et francophones	Document	1	1			BAD, CEA
			Réunion	1	1			
1.3.2 Organiser un atelier de formation sur le fonctionnement de l'état civil dans les pays anglophones et francophones		Réunion			2			BAD, CEA
1.3.3 Élaborer des directives sur le fonctionnement et la gestion des registres et statistiques de l'état civil dans les situations de conflit ou d'après-conflit		Document	1					UNICEF, CEA, Plan International
		Réunion		1				
1.3.4 Organiser un atelier de formation sur le fonctionnement et la gestion des registres et statistiques de l'état civil dans les situations de conflit ou d'après-conflit		Réunion			2			UNICEF, CEA, Plan International
1.3.5 Faciliter l'établissement d'évaluations par pays par des missions préparatoires et des évaluations complémentaires et le développement de plans stratégiques	Assistance technique	2	4	4	4	4	CEA, BAD, UNICEF, OMS, FNUAP	

	1.3.6 Repenser les instruments et directives d'évaluation et de planification du Programme africain	Réunion	1	1				CEA, BAD
		Document		1				
	1.3.7 Élaborer des directives sur l'application des plans d'amélioration stratégique	Document		1				CEA, BAD
		Réunion		1				
	1.3.8 Organiser un atelier de formation sur l'application des plans d'amélioration stratégique	Réunion		1	1			CEA, BAD
	1.3.9 Définir un instrument de chiffrage des plans stratégiques	Logiciel		1				CEA, BAD
	1.3.10 Former des spécialistes de l'évaluation, de la planification et de l'application	Réunion		2				BAD, CEA
	1.3.11 Organiser des ateliers d'échange d'expériences sur l'application	Réunion			1		1	CEA, BAD, UNICEF, OMS, FNUAP
	1.3.12 Créer un mécanisme d'examen des plans d'amélioration accélérée de l'état civil	Document		1				CEA
		Réunion		3				
		Assistance technique		10	10	10	10	
	2.1 : Améliorer la disponibilité des statistiques de l'état civil découlant des registres de l'état civil, y compris sur les causes de décès	2.1.1 Élaborer des directives sur l'application de « l'autopsie verbale »	Document		1			OMS, CEA, D4H, INDEPTH Network
Réunion				1				
	2.1.2 Organiser un atelier de formation sur l'application de « l'autopsie verbale »	Réunion			1		OMS	
2.2 : Harmoniser, conformément aux normes, concepts et méthodes, la production des statistiques de l'état civil à partir des registres	2.2.1 Élaborer des directives opérationnelles sur la production des statistiques de l'état civil à partir des registres	Document		1			BAfD, CEA	
		Réunion		1				
	2.2.2 Organiser une réunion de formation sur la production des statistiques de l'état civil à partir des registres	Réunion			2			CEA
	2.2.3 Rédiger un manuel de formation sur la production de statistiques de l'état civil à partir des registres	Document		1				CEA
		Réunion		1				
	2.2.4 Organiser un programme de formation de spécialistes des statistiques de l'état civil	Réunion		1			1	CEA

	2.2.5 Organiser un atelier de formation sur la production de statistiques de l'état civil à partir des registres	Réunion		2				CEA
	2.2.6 Mettre au point un canevas pour les rapports sur les statistiques de l'état civil	Document		1				Statistics Norway, CEA
		Réunion			1			
	2.2.7 Élaborer un canevas de rapport sur les statistiques des causes de décès	Document		1				TBD
		Réunion			1			
2.3 : Encourager l'utilisation des statistiques établies à partir des registres de l'état civil	2.3.1 Élaborer des directives sur l'intégration dans les stratégies nationales de développement durable des registres et statistiques de l'état civil	Document		1				PARIS21
	2.3.2 Plaidoyer sur l'utilisation des statistiques de l'état civil à partir des registres	Document		1				CEA, PARIS21
3.1 : Entretenir l'engagement des équipes dirigeantes en faveur de l'état civil	3.1.1 Organiser trois conférences biennales des ministres africains chargés de l'état civil	Réunion	1		1		1	Commission de l'Union africaine, CEA, BAD
	3.1.2 Réunir des matériaux de plaidoyer pour la conférence	Document	1		1		1	Tous les membres du Groupe restreint
3.2 : Renforcer la collaboration et la coopération entre les organisations panafricaines et les autres partenaires	3.2.1 Organiser les réunions semestrielles du Groupe restreint	Réunion	2	2	2	2	2	CEA
	3.2.2 Élaborer une stratégie d'implication des communautés économiques régionales et de leurs bureaux sous-régionaux	Document		1				Commission de l'Union africaine, CEA, BAD
		Réunion		1				
	3.2.3 Rendre compte chaque année au Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique et à la Commission de statistique pour l'Afrique	Document	1	1	1	1	1	CEA
	3.2.4 Mettre à jour le site Web du Programme africain pour le partage des connaissances et le suivi	Site Web		1				CEA
	3.2.5 Rédiger un bulletin régional trimestriel	Document	4	4	4	4	4	CEA
3.3 : Renforcer et maintenir des mécanismes nationaux	3.3.1 Officialiser un comité des directeurs généraux de l'état civil	Document		1				Commission de l'Union africaine, CEA, BAD
		Réunion			1		1	
		Document		1				CEA

techniques et de coordination,	3.3.2 Définir des directives sur la rédaction d'un mémorandum d'accord en vue d'une meilleure coordination entre les principales parties prenantes au niveau du pays	Réunion						
4.1 : Diriger et gérer l'initiative du Programme africain	4.1.1 Mener une évaluation indépendante du Programme africain, à mi-parcours et en fin de parcours, pour une évaluation finale du plan stratégique	Document			1		1	CEA
	4.1.2 Organiser la publication des rapports, le suivi et l'évaluation	Document	1	1	1	1	1	CEA
	4.1.3 Participer aux réunions régionales et internationales portant sur les registres et les statistiques de l'état civil	Voyage	4	4	4	4	4	CEA
	4.1.4 Élaborer une stratégie de développement durable des capacités	Document		1				À déterminer
	4.1.5 Rédiger un document de recherche sur le fonctionnement dans les pays anglophones, francophones et lusophones des systèmes de registres et de statistiques de l'état civil	Document		1				À déterminer
4.2 : Mobiliser des ressources aux niveaux continental et national pour les registres et statistiques de l'état civil	4.2.1 Mobiliser un soutien pour le développement et l'application du plan stratégique du Programme africain	Réunion		2	2	2	2	Commission de l'Union africaine, CEA, BAD
4.3 : Investir dans la formation multisectorielle d'officiers de l'état civil et de statisticiens	4.3.1 Augmenter les capacités des jeunes statisticiens	Soutien de jeunes statisticiens	20		20		20	Commission de l'Union africaine, CEA, BAD
	4.3.2 Soutenir la formation dans les établissements d'enseignement d'officiers de l'état civil et de statisticiens	Document		1				TBD
		Réunion		1				
	4.3.3 Contribuer à une formation en cours d'emploi des officiers de l'état civil et des statisticiens dans des établissements de formation	Document		1				TBD
		Réunion		2				
Soutien des participants			20	20	20	20		

4.4 : Établir et améliorer l'infrastructure et les systèmes pour développer ou améliorer les registres et statistiques de l'état civil et l'information essentielle aux niveaux national et continental	4.4.1 Rédiger un plaidoyer sur l'interopérabilité des systèmes de registres et de statistiques de l'état civil	Document		1				TBD
	4.4.2 Tenir à jour les directives sur la numérisation des registres et statistiques de l'état civil	Document		1	1	1	1	Plan International
	4.4.3 Définir un programme de formation et des matériaux de formation, incluant des tests sur la numérisation	Document		1				Plan International, CEA, D4H
		Réunion		1				
	4.4.4 Former un groupe de spécialistes de la numérisation	Réunion		1	1	1	1	CEA, Plan International
	4.4.5 Apporter un soutien externe concret par pays (cours de formation accélérée sur l'enregistrement électronique des données d'état civil) pour développer des solutions applicables aux pays (10) sur la base du manuel de numérisation des registres et statistiques de l'état civil	Assistance technique	3	3	3	3	3	Plan International, CEA, D4H
	4.4.6 Formation pratique poussée sur l'utilisation du manuel de numérisation des registres et statistiques de l'état civil	Réunion	2	2	2			
4.4.7 Élaborer un logiciel libre et gratuit s'appliquant aux registres et statistiques de l'état civil	Logiciel		1				Plan International	

Abréviations : BAD, Banque africaine de développement ; OMS, Organisation mondiale de la Santé ; D4H, initiative « Data for Health » de la Fondation Bloomberg ; UNICEF, Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population.

Annexe IV

Liste des règles minimales d'organisation des registres et statistiques de l'état civil

Le secrétariat du Programme africain a dressé une liste des règles juridiques pour l'évaluation du système de l'état civil. Le terme de « loi » renvoie à tout instrument légal régissant les registres d'état civil dans le pays ou la production de statistiques de l'état civil à partir de ces registres. Il peut s'agir notamment de lois d'orientation, de lois, de règles, de règlements, de directives, d'ordonnances, de notifications et d'autres documents connexes. Ces règles minimales sont les suivantes :

Naissances et décès

- a) La loi confie l'établissement, le fonctionnement et la tenue à jour des registres et statistiques nationaux de l'état civil à un ou plusieurs organismes publics et désigne un directeur général de l'état civil ;
- b) La loi définit clairement attributions de chacun en matière d'enregistrement, de consignation, de collecte et de compilation, d'analyse, d'évaluation, de présentation et de diffusion des données ;
- c) La loi établit une ou plusieurs structures appropriées pour la gestion, le fonctionnement et la maintenance du système de l'état civil ;
- d) La loi organise l'inscription des naissances, des décès et des causes de décès ;
- e) La loi couvre toute la population du pays et toutes ses zones géographiques ;
- f) La loi affirme le caractère obligatoire de l'enregistrement des faits d'état civil ;
- g) La loi fait une distinction entre l'enregistrement tardif et l'enregistrement retardé^a ;
- h) La loi assure la confidentialité des registres de l'état civil.

Mariages et divorces

- a) La loi confie l'établissement, le fonctionnement et la maintenance des registres et statistiques de l'état civil à un ou plusieurs organismes publics et désigne un directeur général de l'état civil ;

^a La loi relative à l'état civil doit préciser la période durant laquelle un fait d'état civil doit normalement être enregistré. Si l'enregistrement a lieu durant cette période, il s'agit d'un enregistrement. Si l'enregistrement a lieu en dehors de cette période légale, mais moins d'un an après le fait concerné, il s'agit d'un enregistrement tardif. L'enregistrement retardé a lieu plus d'un an après l'événement considéré. Il est important de faire une distinction entre l'enregistrement tardif et l'enregistrement retardé car les données provenant de l'enregistrement tardif peuvent encore être utilisées pour établir des statistiques tandis que l'enregistrement retardé doit être exclu car il ne fournit pas d'information sur les faits d'état civil qui se sont produits pendant la période de référence.

- b) La loi définit clairement les attributions de chacun en matière d'enregistrement, de consignation, de collecte, de compilation, d'analyse, d'évaluation, de présentation et de diffusion des données ;
- c) La loi établit une ou plusieurs structures appropriées pour la gestion, le fonctionnement et la tenue à jour du système ;
- d) La loi organise l'enregistrement des mariages et des divorces ;
- e) La loi couvre toute la population du pays et toutes ses zones géographiques ;
- f) La loi affirme le caractère obligatoire de l'enregistrement des faits d'état civil ;
- g) La loi fait une distinction entre l'enregistrement tardif et l'enregistrement retardé^b ;
- h) La loi assure la confidentialité des registres d'état civil.

^b Les critères minimaux sont spécifiés à l'annexe VI du plan stratégique.

Annexe V

Liste de règles minimales pour un système d'état civil

Le secrétariat du Programme africain a dressé, à des fins de suivi et d'évaluation, la liste ci-après de règles minimales que doit respecter un système d'état civil conformément aux principes et pratiques internationaux :

a) Le système doit couvrir les quatre faits d'état civil prioritaires (naissances, décès, mariages et divorces) se produisant dans chaque zone géographique, dans tous les groupes de population du pays, et leur enregistrement est obligatoire ;

b) L'enregistrement des naissances et des décès est gratuit pour la famille ou l'informateur quand le délai prescrit est respecté ;

c) Des ressources adéquates sont prévues pour le fonctionnement du système (fourniture suffisante et ponctuelle de manuels et de formulaires aux services locaux de l'état civil) ;

d) Une formation de routine des officiers d'état civil et autres fonctionnaires chargés des opérations de l'état civil est dispensée avec distribution de manuels et de modes d'emploi ;

e) Il existe un cadre de suivi et d'évaluation officiel, qui permet de calculer régulièrement le taux d'enregistrement de tous les faits d'état civil sur la base du système lui-même.

Annexe VI

Liste de règles minimales concernant les pratiques de l'état civil

Le secrétariat du Programme africain a dressé la liste suivante, à des fins de suivi et d'évaluation, des règles minimales à suivre pour l'établissement des statistiques de l'état civil conformément aux principes et pratiques internationaux :

- a) Les taux d'enregistrement des naissances et des décès sont calculés régulièrement, au moins une fois par an, sur la base des registres du système lui-même ;
- b) Pour consigner les causes de décès, on utilise le formulaire international de certificat de décès délivré par les médecins, et les causes de décès sont codées conformément à la Classification internationale des maladies (versions 10 et 11) ;
- c) Les taux globaux de fécondité, de mortalité, de nuptialité et de divortialité sont calculés régulièrement à partir des statistiques de l'état civil, de façon à permettre des comparaisons intertemporelles ; ces taux sont également comparés aux données provenant d'autres sources telles que les recensements et enquêtes ;
- d) Les données relatives aux naissances et aux décès, ventilées par sexe, âge, région géographique ou administrative, sont publiées chaque année ;
- e) Le délai de publication des statistiques établies à partir des registres d'état civil ne doit pas dépasser deux ans ;
- f) Une formation est dispensée aux médecins chargés de délivrer des actes de décès indiquant la cause de décès et une formation sur l'utilisation de la Classification internationale des maladies est également dispensée aux spécialistes qui consignent la cause de décès ;
- g) Une formation de routine est dispensée aux statisticiens qui établissent des statistiques de l'état civil à partir des registres d'état civil.

Annexe VII

Progrès attendus de l'exhaustivité des opérations d'état civil

Si l'on suppose que les activités inscrites dans le plan stratégique sont réalisées conformément au calendrier prévu, on peut s'attendre à ce que le nombre de pays enregistrant mieux les naissances et les décès augmentera entre 2016 et 2021. Les pays sont classés en fonction des taux d'enregistrement des faits d'état civil en 2016 en quatre catégories, séparément pour les naissances et les décès :

- a) Moins de 30 % ;
- b) De 30 % à 60 % ;
- c) De 60 % à 90 % ;
- d) 90 % ou plus.

En 2016, les taux d'enregistrement ont été calculés sur la base des données fournies par les pays dans le cadre de l'exercice de suivi du Programme africain de 2016-17. Ces taux sont complétés par d'autres sources (Division de statistique, Annuaire démographique, Division de la population du Secrétariat de l'ONU) si les données sont incomplètes. Si le pays n'a pas soumis le formulaire, si les données consignées dans celui-ci sont considérées comme non concluantes, le pays est alors classé en fonction des données dont dispose la Division de statistique. Enfin, si pour un pays donné les données ne sont pas disponibles, ni à partir du formulaire de suivi ni à partir des données de la Division de statistique, le pays est classé dans la catégorie 'moins de 30 %'.

Sur la base de ces calculs, le tableau A.1 présente la classification des pays dans chaque catégorie en 2016 :

Tableau A.1

<i>Catégorie (pourcentage)</i>	<i>Naissances</i>	<i>Décès</i>
Moins de 30 %	15	35
De 30 % à 60 %	12	9
De 60 % à 90 %	18	4
90 % ou plus	9	6

Les progrès escomptés sont définis comme le passage d'une catégorie à la catégorie immédiatement supérieure durant une période de cinq ans ou, dans le cas des pays qui ont déjà réalisé des taux d'enregistrement de 90 % ou plus, le maintien à ce niveau. Cela signifie qu'en 2021 :

- a) Tous les pays africains entrant dans la catégorie moins de 30 % doivent passer à la catégorie 30 % à 60 % ;
- b) Tous les pays entrant dans la catégorie de 30 % à 60 % doivent passer dans la catégorie 60 %-90 % ;
- c) Tous les pays de la catégorie 60 %-90 % doivent passer dans la catégorie 90 % ou plus ;
- d) Tous les pays se trouvant dans la catégorie 90 % ou plus doivent y rester.

On ne fait pas l'hypothèse que tous les pays progressent au même rythme. Chaque année, un groupe de pays pourra suffisamment progresser dans ces taux d'enregistrement pour passer à la catégorie immédiatement supérieure, et un nombre grandissant de pays progresseront ainsi chaque année, grâce aux activités prévues dans le plan stratégique.

Sur la base du taux de progression supposée pour chaque année, le tableau A.2 indique, pour les naissances et les décès, le nombre de pays entrant dans chaque catégorie.

Tableau A.2
Naissances

<i>Catégorie (pourcentage)</i>	<i>Année de référence</i>	<i>Cible</i>				
	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Moins de 30 %	15	14	12	9	6	0
De 30 % à 60 %	12	12	13	13	14	15
De 60 % à 90 %	18	17	16	16	14	12
90 % ou plus	9	11	13	16	20	27

Décès

<i>Catégorie (pourcentage)</i>	<i>Année de référence</i>	<i>Cible</i>				
	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Moins de 30 %	35	32	28	21	14	0
De 30 % à 60 %	9	11	14	19	25	35
De 60 % à 90 %	4	5	5	6	7	9
90 % ou plus	6	6	7	8	8	10

Le tableau A.3 donne le nombre de pays ayant réalisé les progrès attendus chaque année, ceux qui passent à la catégorie immédiatement supérieure ou restent dans la catégorie la plus

élevée, et on se sert de ces données pour établir l'indicateur d'exhaustivité des opérations d'état civil prévues dans le plan stratégique.

Tableau A.3

<i>Événement</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Naissances	9	13	18	27	36	54
Décès	6	10	16	26	34	54

Annexe VIII

État d'avancement des évaluations et des plans d'amélioration des registres et statistiques de l'état civil²²

<i>Pays</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Plan</i>
Afrique du Sud	Évaluation détaillée achevée	
Algérie	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Angola	Élaboration détaillée achevée	Élaboré
Bénin	Évaluation commencée	
Botswana	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Burkina Faso	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Burundi	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Cabo Verde	Évaluation non commencée	
Cameroun	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Comores	Évaluation non commencée	
Côte d'Ivoire	Évaluation commencée	
Djibouti	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Égypte	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Érythrée	Évaluation non commencée	
Éthiopie	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Gabon	Évaluation commencée	
Gambie	Évaluation commencée	
Ghana	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Guinée	Évaluation non commencée	
Guinée équatoriale	Évaluation non commencée	
Guinée-Bissau	Évaluation commencée	
Kenya	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Lesotho	Évaluation détaillée achevée	
Libéria	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Libye	Évaluation non commencée	
Madagascar	Évaluation détaillée achevée	
Malawi	Évaluation commencée	
Mali	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Maroc	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Maurice	Évaluation non commencée	
Mauritanie	Évaluation commencée	
Mozambique	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Namibie	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Niger	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Nigéria	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Ouganda	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
République centrafricaine	Évaluation commencée	
République démocratique du Congo	Évaluation commencée	
République du Congo	Évaluation commencée	

²² D'après les données dont le secrétariat du Programme africain a connaissance au 1^{er} juin 2017.

<i>Pays</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Plan</i>
République-Unie de Tanzanie	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Rwanda	Évaluation détaillée achevée	
Sao Tomé-et-Principe	Évaluation non commencée	
Sénégal	Évaluation en cours	
Seychelles	Évaluation non commencée	
Sierra Leone	Évaluation commencée	
Somalie	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Soudan	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Soudan du Sud	Évaluation commencée	
Swaziland	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Tchad	Évaluation détaillée achevée	
Togo	Évaluation non commencée	
Tunisie	Évaluation rapide achevée	Élaboré
Zambie	Évaluation détaillée achevée	Élaboré
Zimbabwe	Évaluation commencée	

Références

Banque mondiale et Organisation mondiale de la Santé (2014). *Plan d'augmentation d'échelle de l'investissement consacré à l'état civil et aux statistiques de l'état civil dans le monde 2015–2024*. Washington, Banque mondiale. À consulter à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/457271468148160984/pdf/883510WP0CRVS000Box385194B00PUBLIC0.pdf>.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil*. Deuxième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil, tenue à Durban (Afrique du Sud) du 3 au 7 septembre 2012. À consulter à l'adresse suivante : www.uneca.org/sites/default/files/images/apai_crvs_23-august-final-formatted.pdf.

_____ (2015). Troisième Conférence des ministres africains chargés de l'état civil : Déclaration de Yamoussoukro. À consulter à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/demographic/crvs/Global_CRVS_Docs/news/ThirdConf_resolutions.pdf.

Commission économique pour l'Afrique et Banque africaine de développement (2012). *Reforming and Improving Civil Registration and Vital Statistics Systems in Africa – Regional Medium-Term Plan: 2010-2015*. Addis-Abeba. À consulter à l'adresse suivante : www.uneca.org/sites/default/files/images/mtp-synopsis-for-2nd-mccr.pdf.

Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement (2015). *Consensus sur les données en Afrique*. À consulter à l'adresse suivante : www.uneca.org/sites/default/files/PageAttachments/final_adc_-_english.pdf.

Commission de l'Union africaine *et al.* (2015). *Measuring Vision 2063 towards Sustainable Development in Africa: A costed Strategy for the Harmonization of Statistics in Africa*. Adoptée à Pretoria (Afrique du Sud) le 29 mai 2015. À consulter à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/lagos--regional-workshop-on-2020-census/docs/bd-SHaSA.pdf>.

Division de statistique du Secrétariat de l'ONU. *Normes, recommandations et instruments internationaux*. À consulter à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/CRVS/default.htm>.

Équipe spéciale des Nations Unies chargée du Programme de développement de l'après-2015 (2013). *Statistics and Indicators for the post-2015 Development Agenda*. À consulter à l'adresse suivante : www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/UNTT_MonitoringReport_WEB.pdf.

Groupe consultatif d'experts indépendants (2014). *Un monde qui compte : mobiliser la révolution des données pour le développement durable*. À consulter à l'adresse suivante : www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/11/A-World-That-Counts.pdf.

Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030

(2017). *Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable*. À consulter à l'adresse suivante : <https://undataforum.org/WorldDataForum/wp-content/uploads/2017/01/Cape-Town-Action-Plan-For-Data-Jan2017.pdf>.

Organisation mondiale de la Santé (2015). *Strategy for the Improvement of Mortality Statistics in Africa (2015 – 2020)*. Projet.

_____ (2016). *Les statistiques sanitaires mondiales 2016 : surveiller la santé pour les objectifs de développement durable*. À consulter à l'adresse suivante : www.who.int/gho/publications/world_health_statistics/2016/en/.

Union internationale pour l'étude scientifique de la population (2015). *Leçons tirées des initiatives locales soutenant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et leurs statistiques en Afrique*. Réunion parallèle tenue lors de la 7^e Conférence africaine sur la population tenue à Johannesburg en novembre 2015. À consulter à l'adresse suivante : <https://iussp.org/en/side-meeting-african-population-conference-lessons-learned-local-initiatives-supporting-sustainable>.